

Strasbourg, 21 décembre 2016

MONEYVAL(2016)36

COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

MONEYVAL

52^e RÉUNION PLÉNIÈRE Strasbourg, 6-8 décembre 2016

RAPPORT DE RÉUNION

MÉMORANDUM établi par le Secrétariat de MONEYVAL

Résumé

Au cours de sa 52^e réunion plénière, tenue à Strasbourg du 6 au 8 décembre 2016, le Comité MONEYVAL :

- a entendu, à l'ouverture de la Plénière, une allocution de M. Juan Manuel Vega-Serrano, Président du Groupe d'action financière (GAFI) ;
- a adopté le REM de 5^e Cycle et son résumé sur l'Île de Man, dépendance de la Couronne du Royaume-Uni, a décidé de placer ce territoire sous suivi renforcé et lui a demandé de rendre compte à la première réunion plénière de 2018;
- a pris note des rapports de suivi de la Lituanie, de la République de Moldova et de la République slovaque au titre du 4^e Cycle d'évaluations mutuelles et a invité les pays à présenter d'autres rapports de suivi à la 53^e réunion plénière (30 mai-1^{er} juin 2017), en les encourageant à demander ensuite de sortir du processus de suivi ;
- a pris note des rapports de conformité de la République tchèque et du Monténégro dans le cadre de la procédure de conformité renforcée et a décidé d'appliquer l'étape 2 de cette procédure dans le cas du Monténégro;
- a pris note d'autres rapports intermédiaires pour le 5° Cycle d'évaluations mutuelles (Arménie) et le 4° Cycle d'évaluations mutuelles (Azerbaïdjan, Croatie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Israël et Pologne);
- a entendu une nouvelle analyse du Secrétariat sur la procédure de suivi de l'Initiative d'établissement des faits relatifs au financement du terrorisme et a décidé de sortir les trois pays suivants de la procédure : Bosnie-Herzégovine, Monténégro et République de Moldova;
- a entendu un exposé du groupe de travail ad hoc créé pour étudier l'impact sur les travaux de MONEYVAL de l'arrêt de la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme rendu dans l'affaire Al-Dulimi et Montana Management c. Suisse le 21 juin 2016 et a tenu un échange de vues avec ce groupe;
- a entendu un compte rendu du GAFI et tenu un échange de vues avec ce groupe sur la nouvelle procédure du Groupe d'examen des questions de coopération internationale (ICRG) pour le Cycle d'évaluations en cours;
- a entendu un exposé sur le projet conjoint de la Banque mondiale et du Groupe Egmont pour la coopération des cellules de renseignement financier avec les services répressifs et les procureurs;
- a eu une discussion sur les récents développements concernant la question de la « correspondance bancaire et de l'atténuation du risque ».

Les rapports adoptés seront disponibles sous peu dans la rubrique de profils des pays concernés, conformément à la politique de MONEYVAL en matière de publication.

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a tenu sa 52^e réunion plénière du 6 au 8 décembre 2016, à Strasbourg, sous la présidence de M. Daniel Thelesklaf (Liechtenstein). L'ordre du jour de la réunion et la liste des participants figurent aux annexes I et III.

Premier jour : mardi 6 décembre 2016

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion plénière

- Le Président, M. Daniel Thelesklaf, ouvre la réunion plénière en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Il salue M. Juan Manuel Vega-Serrano, président du Groupe d'action financière (GAFI) et le remercie au nom de la Plénière de prendre la parole à l'ouverture de la réunion.
- 2. M. Vega-Serrano met l'accent sur le fait que MONEYVAL s'est forgé au cours des vingt dernières années une solide réputation d'organe menant des procédures d'évaluation mutuelle et de suivi efficaces, qui ont grandement contribué à l'action mondiale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Il revient sur certaines priorités du GAFI au cours de la présidence espagnole, à savoir le financement du terrorisme, les questions de bénéficiaire effectif, les catalyseurs professionnels de la lutte contre le blanchiment de capitaux, l'utilisation croissante de l'expertise opérationnelle au GAFI et l'établissement de partenariats plus étroits avec les communautés FinTech et RegTech. M. Vega-Serrano félicite MONEYVAL pour sa contribution significative et fructueuse aux travaux du GAFI et encourage tous les membres à prendre une part active aux initiatives du GAFI.
- 3. Le Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, M. Jan Kleijssen, se félicite de la discussion qui aura lieu au cours de la réunion sur les nouvelles procédures du Groupe d'examen des questions de coopération internationale (ICRG). Il apprécie en outre que MONEYVAL revienne sur l'impact de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Al-Dulimi et Montana Management c. Suisse du 21 juin 2016 pour indiquer à ses membres comment concilier ses normes avec cet arrêt. M. Kleijssen informe la Plénière de la situation des membres du Secrétariat de MONEYVAL, notamment de la procédure de recrutement externe quasiment achevée et des mises à disposition en attente au Secrétariat.

Point 2 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

4. Le Comité adopte l'ordre du jour tel que diffusé (voir à l'annexe I).

Point 3 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Président

- 5. Le Président informe la Plénière de la correspondance avec les pays et territoires soumis à l'évaluation de MONEYVAL depuis la 51^e réunion plénière, qui a eu lieu en septembre 2016.
- 6. Il rend compte d'une audition de la Commission d'enquête sur le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et la fraude fiscale (PANA) du Parlement européen qui a eu lieu le 13 octobre à Bruxelles et à laquelle il a assisté avec le Secrétaire exécutif. Le même jour, le Président a représenté MONEYVAL lors d'un atelier sur la « Protection des intérêts financiers de l'UE Recouvrement des capitaux et des avoirs auprès de pays tiers dans les affaires de fraude », organisé également par le Parlement européen. Le Président et le Secrétaire exécutif ont aussi participé à la conférence scientifique et de

recherche sur le thème « Menaces et risques pour l'économie mondiale » (2-3 novembre 2016), qui a été organisée à l'occasion du quinzième anniversaire du Rosfinmonitoring.

Point 4 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Secrétariat

- 7. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière des activités d'évaluation les plus récentes, en particulier de la récente visite en Slovénie (7 au 19 novembre 2016), et des dates de visites en Andorre (du 6 au 18 mars 2017) et en Ukraine (28 mars au 8 avril 2017). La formation préparatoire pour les deux pays qui feront l'objet d'une visite au second semestre 2017 (Albanie et Lettonie) a eu lieu en octobre et novembre 2016. Certaines dates étant encore en négociation, le Secrétaire exécutif informe la Plénière qu'un calendrier d'activités complet pour 2017 sera diffusé début janvier de cette année. Il informe également la Plénière des éléments les plus récents concernant les ressources en personnel et encourage vivement tous les membres à étudier la possibilité de mettre des personnes détachées à la disposition du Secrétariat au cours de l'année à venir.
- 8. Le Secrétaire exécutif rend compte de la réunion plénière du GAFI d'octobre 2016, en particulier de l'adoption des rapports d'évaluation mutuelle de la Suisse et des États-Unis. Il explique les règles modifiées du GAFI pour l'adoption et la publication de rapports d'évaluation conjoints du GAFI et d'organismes régionaux du même type, ainsi que la discussion en cours au GAFI au sujet d'une cinquième année d'évaluation de suivi dans le cadre du Cycle en cours et de ses incidences éventuelles pour MONEYVAL. Le Secrétaire exécutif ajoute que MONEYVAL a souligné à plusieurs reprises lors de la réunion plénière du GAFI qu'un certain degré de souplesse et d'autonomie était nécessaire pour les organismes régionaux de type GAFI, notamment au regard du calendrier d'évaluation.
- 9. Le Secrétaire exécutif rend compte de la participation du Secrétariat de MONEYVAL à d'autres instances, notamment de son intervention lors d'un atelier sur le thème « Cybercriminalité : cibler les revenus des activités criminelles en ligne » à la conférence Octopus Coopération contre la cybercriminalité, le 15 octobre 2016, qui a marqué le 15^e anniversaire de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité. Il informe également la Plénière de la participation de M. Michael Stellini à un atelier organisé par le Centre international de formation et de méthodologie pour le contrôle financier à Minsk, au Bélarus, les 12 et 13 décembre, mettant l'accent sur l'efficacité de la surveillance. M. Stellini interviendra sur les bonnes pratiques adoptées par les pays qui ont fait l'objet d'une évaluation dans le cadre du nouveau Cycle. Il participera en outre à une réunion de consultation d'une journée avec la Commission interinstitutionnelle de LBC/FT de la Fédération de Russie, aux côtés de représentants du secteur privé. La réunion aura lieu à Moscou le 15 décembre 2016.

Point 5 de l'ordre du jour – Procédure de conformité renforcée

5.1 Rapport de la République tchèque au titre de l'étape ii de la procédure de conformité renforcée

10. Les participants à la Plénière notent avec satisfaction que la République tchèque a fait de nouveaux progrès depuis le dernier rapport de conformité examiné lors de la 51^e réunion plénière en septembre 2016, notamment en ce qui concerne les insuffisances au titre de la RS.II. Les amendements apportés au Code pénal ont été adoptés par la Chambre des députés en octobre et par le Sénat fin novembre et devraient entrer en vigueur le 1^{er} février 2017. La Plénière encourage la République tchèque à maintenir le rythme du processus législatif, en respectant pleinement les procédures constitutionnelles nécessaires. Il est noté que le GAFI entend procéder à un examen approfondi de la situation dans le cadre de son « Initiative d'établissement des faits relatifs au

financement du terrorisme » en février 2017, compte tenu de la présentation d'un rapport par MONEYVAL début janvier.

11. La Plénière note que les insuffisances relevées dans le REM de 4° Cycle au titre de la R.1 persistent depuis 2011 et que les amendements prévus pour y remédier se trouvent à un stade relativement précoce du processus législatif. Elle encourage la République tchèque à continuer de corriger les anomalies relatives à la R.3 par la procédure législative en cours pour l'adoption d'amendements connexes au Code pénal. La République tchèque a réalisé de nouveaux progrès pour adhérer aux conventions du Conseil de l'Europe relatives à la prévention et au financement du terrorisme, ce dont la Plénière se félicite.

Décision prise

- 12. La Plénière constate que la République tchèque a fait des progrès et qu'il est inutile à ce stade de revenir sur toute étape supplémentaire de la procédure de suivi renforcée. Il est à noter toutefois que les insuffisances relatives à la R.1 et la RS.II n'ont pas été corrigées, sachant la procédure législative relative à la RS.II est sur le point d'être finalisée. En l'absence d'une finalisation formelle du processus législatif avant la réunion plénière de décembre et compte tenu des lacunes persistantes au titre de la R.1, la Plénière estime qu'il serait prématuré de lever la procédure de conformité renforcée.
- 13. La Plénière se penche sur le paragraphe 8 (révisé en avril 2016) de la Règle 13 des Règles de procédures du quatrième Cycle de MONEYVAL (telles que révisées en avril 2016) disposant que « [l]a présentation de rapports au titre de cette procédure de suivi sera interrompue dès le début des procédures du cinquième Cycle (c'est-à-dire dans l'année précédant une visite sur place effectuée dans le cadre du cinquième Cycle) ». La visite en République tchèque dans le cadre du 5° Cycle d'évaluation mutuelle étant prévue pour le premier semestre 2018 et la prochaine plénière de MONEYVAL ayant lieu début juin 2017, la Plénière suspend la procédure de conformité renforcée jusqu'au démarrage des préparatifs officiels de l'évaluation de la République tchèque en 2017. Dans cette optique, la Plénière invite la République tchèque à faire le point de la situation lors du tour de table. Si, pour quelque raison que ce soit, la visite en République tchèque devait être reportée après le premier semestre 2018, la Plénière inviterait le pays à présenter dans le cadre de la procédure de suivi renforcée un nouveau rapport de conformité lors de la 53° réunion plénière.

5.2 Rapport du Monténégro au titre de l'étape i de la procédure de conformité renforcée

- 14. La Plénière examine une analyse écrite du troisième rapport de conformité sur les mesures prises pour remédier aux insuffisances restantes mises en lumière dans le rapport d'évaluation mutuelle (REM) de 4^e Cycle du Monténégro. Il est demandé à la Plénière de décider : (i) si le Monténégro a pris des mesures suffisantes pour satisfaire aux normes internationales et donner suite aux recommandations de MONEYVAL dans un délai approprié ; ou (ii) s'il est nécessaire d'appliquer l'étape 2 de la Procédure de conformité renforcée pour encourager à combler rapidement les lacunes.
- 15. La Plénière accueille favorablement l'adoption par le Gouvernement du Monténégro d'un plan d'action sur la mise en œuvre de la RCSNU 1373 (2001) depuis l'examen du deuxième rapport de conformité en septembre 2016. Le plan d'action traite également de l'application au Monténégro de la RCSNU 1267 (1999). Il est noté cependant que la majorité des délais de mise en œuvre du plan d'action (dont certains portent sur des amendements législatifs) sont fixés au troisième trimestre 2017, ce qui signifie qu'il y aura de nouveaux retards dans la correction des déficiences graves liées à la RS.III.

- 16. La Plénière note par ailleurs que l'engagement politique et le calendrier révisé demandés pour d'autres amendements législatifs et nécessaires pour remédier aux insuffisances soulignées dans le REM de 4^e Cycle du Monténégro (concernant les Recommandations principales 1, 3, 5, 13, 23, 26 et 40 et les Recommandations spéciales I, II, IV et V) n'ont pas été fournis. Ce point est particulièrement préoccupant.
- 17. Le Président observe que les autorités n'ont pas respecté les délais fixés en avril et septembre 2016, notamment en raison d'élections récentes. Il importe cependant que la Plénière adopte une approche cohérente pour l'application de la procédure de conformité renforcée.

Décision prise

18. Compte tenu de ce qui précède, la Plénière décide d'appliquer l'étape 2 de la procédure de conformité renforcée. Cela consistera en une mission de haut niveau au Monténégro et des réunions avec les ministres et hauts fonctionnaires concernés afin de souligner l'importance de classer par ordre de priorité les actions visant à combler les lacunes identifiées dans le REM de 4e Cycle. Le chef de la délégation informe que les ministres ont déjà bien conscience de leurs responsabilités. La Plénière demande au Secrétaire exécutif de contacter directement les autorités début 2017 pour discuter des modalités pratiques de la mission de haut niveau qui devrait avoir lieu au printemps 2017, en tenant compte du calendrier des nominations au gouvernement.

Point 6 de l'ordre du jour - Évaluateurs pour le 5^e Cycle d'évaluations

- 19. Le Secrétariat rappelle que MONEYVAL a besoin de 120 à 150 évaluateurs au cours des prochaines années pour mener à bon terme son 5° Cycle d'évaluations. Le Secrétariat de MONEYVAL ayant récemment éprouvé des difficultés à trouver des évaluateurs appropriés pour les évaluations à venir, des discussions ont eu lieu à la Plénière de septembre pour trouver des solutions envisageables. MONEYVAL devrait revenir sur ces discussions au cours de la présente réunion plénière. Le Secrétariat remercie les délégations de leurs contributions et de leurs idées et annonce qu'il envisage les trois mesures suivantes: (1) informer les chefs de délégations à un stade très précoce de l'intention de convier un candidat à une évaluation, en expliquant dans un courrier les exigences et attentes du 5° Cycle d'évaluations mutuelles; (2) après l'achèvement d'une évaluation, adresser un courrier aux supérieurs hiérarchiques immédiats des évaluateurs pour les remercier et saluer les efforts et les contributions des évaluateurs; et (3) dresser une liste de tous les États et territoires soumis à l'évaluation de MONEYVAL indiquant le nombre d'évaluateurs que chacun met à disposition du 5° Cycle d'évaluations mutuelles. Cette liste, régulièrement mise à jour, est jointe à l'annexe II au présent rapport.
- 20. Si les mesures susmentionnées ne donnent pas lieu à une amélioration de la situation globale au cours de l'année qui vient, le Président annonce que la Plénière reprendra la discussion sur la possibilité de prendre les mesures plus contraignantes qui avaient été évoquées en septembre.

Point 7 de l'ordre du jour – Présentation de la nouvelle procédure du Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG) dans le cadre du 5^e Cycle d'évaluation mutuelle

21. Le Secrétariat du GAFI présente la procédure du Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG) dans le cadre du 5^e Cycle d'évaluations mutuelles. Il rappelle les critères d'orientation révisés de l'ICRG. Conformément à ses procédures révisées, l'ICRG donnera la priorité au suivi d'États et de territoires répondant aux critères de priorité (5 milliards d'USD en avoirs du secteur financier). Ceux qui répondent à la fois

aux critères d'orientation de l'ICRG et aux critères de priorité sont envoyés en observation par l'ICRG à la Plénière du GAFI après l'adoption en plénière du REM concerné. Un courrier est adressé à l'État ou territoire visé suite au renvoi par l'ICRG. Pendant la période d'observation (un an à compter du renvoi), l'État ou territoire a la possibilité de remédier aux lacunes. À l'issue de la période d'observation, un groupe conjoint évalue le degré et la qualité des progrès réalisés en se fondant sur son analyse du rapport de suivi produit par l'organisme régional compétent de type GAFI et présente ses conclusions à la réunion suivante de l'ICRG. Le Secrétariat du GAFI souligne que les États et territoires doivent atteindre un niveau satisfaisant de conformité avec les « six grandes Recommandations » (R.3, 5, 6, 10, 11 et 20) et l'ensemble des 21 Recommandations pour pouvoir prétendre à la recommandation de sortie de la procédure de l'ICRG. En ce qui concerne l'efficacité, les pays doivent progresser pour chaque résultat immédiat jugé « faible » ou « modéré ». Les groupes conjoints devraient s'entendre sur ce que l'on entend par « progression suffisante ». En l'absence de consensus sur le maintien d'un État ou territoire dans la procédure de suivi de l'organisme régional de type GAFI après la fin de la période d'observation, le groupe conjoint élaborera un plan d'action en consultation avec l'État ou territoire faisant l'objet du suivi. Les procédures de sortie resteront telles qu'elles sont actuellement.

22. Notant avec satisfaction que le GAFI a donné suite à la suggestion de MONEYVAL d'adresser un courrier officiel aux États et territoires concernés au début de la période d'observation, le Président souligne que le rôle des autres organismes régionaux de type GAFI est davantage valorisé dans les nouvelles procédures. Le Secrétaire exécutif déclare qu'il réservera aux États et territoires membres de MONEYVAL concernés un siège au sein de sa délégation lors de la prochaine réunion du groupe de travail de l'ICRG lorsque les critères de « progrès suffisants » seront testés pour la première fois sur des États et territoires non membres de MONEYVAL. Le Secrétaire exécutif encourage vivement les membres concernés à faire usage de cette possibilité.

Points 8 à 10 de l'ordre du jour : Informations sur les initiatives de LBC/FT lancées dans les États et territoires soumis à l'évaluation de MONEYVAL (tour de table), l'Union européenne et d'autres instances internationales

- 23. La Plénière organise un tour de table sur les récents développements dans le domaine de la LBC/FT dans ses États et territoires membres (pour plus d'informations sur le tour de table, voir le document à paraître MONEYVAL-Plénière 52 (2016) INF8). Le Président remercie les États et territoires d'informer la Plénière des progrès réalisés depuis septembre. Pour rationaliser la procédure de tour de table, il encourage les États et territoires à inclure une description de cas dans leurs présentations lors de la prochaine réunion plénière. Ils devront présenter un exemple de détection de BC ou de FT : (1) au stade de l'enquête ; ou (2) après l'acte d'accusation ; ou encore (3) une condamnation relativement récente. Les membres préciseront s'il s'agit d'un cas d'auto-blanchiment ou de blanchiment pour un tiers et donneront des informations sur la méthode employée. Afin de dégager un peu de temps pour ces présentations, les informations statistiques générales sur les différents pays seront présentées par écrit et non lors des présentations orales du tour de table.
- 24. La Plénière entend également des informations sur les initiatives récentes de la Commission européenne (CE), de la BERD, du Groupe Egmont, du Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG), du Groupe d'action financière (GAFI), du Groupe de superviseurs de centres financiers internationaux (GSCFI), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de la Banque mondiale. Le représentant de la CE donne un bref aperçu des développements concernant les deux priorités de la LBC/FT au niveau de l'UE. En particulier, la CE négocie actuellement la révision de la 4^e Directive de l'UE relative à la

LBC. La Plénière est informée par ailleurs que l'UE finalisera son premier rapport d'évaluation supranationale des risques d'ici juin 2017. Pour ce qui est du plan d'action de l'UE sur le FT, la CE a remanié son processus interne de sanctions financières ciblées pour pouvoir publier dans un délai de deux ou trois jours toutes les désignations des Nations Unies dans toutes les langues de l'UE. D'ici la fin de l'année, la CE prévoit d'examiner le règlement relatif aux contrôles de l'argent liquide ainsi que des propositions de directive sur l'incrimination du BC au niveau de l'UE et d'amélioration de la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et de confiscation des avoirs également au niveau de l'UE. La BERD informe la Plénière de deux initiatives visant à lutter contre le BC/FT: 1) des services de conseil ciblés pour les clients des institutions financières pour améliorer leurs propres programmes de LBC/FT et les aider à appliquer les meilleures pratiques internationales et la législation locale; (2) des formations et des séminaires dans les pays où la BERD consacre ses interventions aux normes internationales de LBC/CFT. Le représentant de l'**EAG** informe la Plénière des principaux résultats de la 25^e réunion plénière de son groupe, qui s'est tenue à New Delhi, en Inde, notamment d'une discussion sur le financement de l'EIIL, sur le retrait de la République du Bélarus de la procédure de suivi et sur la procédure de suivi de l'EAG dans le cadre de l' Initiative d'établissement des faits relatifs au financement du terrorisme du GAFI. Il est ajouté qu'un séminaire sur les principales lacunes identifiées dans le REM de 5^e Cycle a été organisé en marge de la Plénière. Le GAFI informe la Plénière des engagements de ses groupes de travail, de l'adoption d'orientations sur la correspondance bancaire par le Groupe d'élaboration des politiques (PDG), de l'adoption de modifications de la méthode relative à la R.8 ainsi que de l'action continue sur l'inclusion financière, le financement de la prolifération, le bénéficiaire effectif, le partage d'informations et le financement du terrorisme. Par ailleurs, TREIN et la Fédération de Russie organiseront une réunion conjointe d'experts sur les typologies. Le représentant du GSCFI attire l'attention de la Plénière notamment sur les points suivants : 1) l'une de ses priorités actuelles est de soutenir l'initiative du GAFI visant à associer le secteur privé aux développements dans les domaines FinTech et RegTech ; (2) le GSCFI participe également à l'initiative du G20 visant à améliorer la transparence du bénéficiaire effectif; (3) l'organisation présentera bientôt au GAFI ses travaux sur la surveillance des prestataires de services aux sociétés et fiducies. L'ONUDC informe la Plénière des principaux projets en cours, en particulier du soutien à l'évaluation nationale du risque de la Bosnie-Herzégovine menée en collaboration avec la Banque mondiale et de l'organisation d'une série de formations techniques destinées aux praticiens du Sud-Est de l'Europe pour lutter contre le trafic de migrants et enquêter sur le BC au moyen des monnaies virtuelles. Le représentant du Groupe Egmont informe la Plénière des initiatives suivantes du Groupe en matière technique et de formation : (1) la formation sur les montages de sociétés et les produits financiers (CORFIN) a eu lieu pour la première fois en juin 2016 et sera traduite dans quatre langues différentes; (2) des cours en ligne ont été élaborés avec le Centre international pour le recouvrement d'avoirs (ICAR); et (3) des cours sur le modèle de maturité du système d'information de CRF (FISMM) et sur la sécurisation de CRF (SEC-FIU) sont proposés depuis septembre 2015. La Plénière est encouragée à prendre part à la création du Centre d'excellence et de leadership Egmont (ECOFEL), qui aidera les CRF à répondre aux besoins en formation technique et en renforcement des capacités. Enfin, la Banque mondiale informe la Plénière des progrès accomplis dans l'achèvement des projets d'évaluation nationale du risque avec Andorre. Chypre et le Saint-Siège, et fait le point sur les projets en cours avec des États et territoires membres de MONEYVAL.

Point 11 de l'ordre du jour - Information sur le projet conjoint de la Banque mondiale et du Groupe Egmont sur la coopération des CRF avec les services répressifs et les procureurs

25. Le représentant de la Banque mondiale fait un exposé détaillé sur les conclusions

préliminaires de ce projet, en mettant l'accent les résultats de l'étude menée sur les CRF. Les réponses de 91 pays ont révélé des domaines potentiellement préoccupants concernant l'accès des CRF aux informations des services répressifs, la diffusion spontanée, la diffusion sur demande et la participation des CRF aux enquêtes financières. Il observe également que les services répressifs de 56 pays ont déjà envoyé leurs réponses dans le cadre de l'étude. Les informations sont en cours d'analyse afin de déterminer comment les services répressifs perçoivent leur coopération avec les CRF. Selon le calendrier du projet, les conclusions finales de l'étude seront étudiées à la réunion plénière du Groupe Egmont, qui aura lieu en juillet 2017.

Deuxième jour : Mercredi 7 décembre 2016

Point 12 de l'ordre du jour – Quatrième Cycle de suivi : premier rapport de suivi régulier d'Israël

- 26. Conformément à la décision prise à la 49^e réunion plénière, en décembre 2015, Israël présente un rapport de suivi intérimaire à la présente réunion plénière. Les informations communiquées par les autorités portent sur des développements positifs, notamment : une modification de la loi relative à la LBC/FT, qui met en adéquation la définition de bénéficiaire effectif avec la norme du GAFI; l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les prestataires de services financiers élargissant la définition de ce type de prestataires et appliquant les obligations de LBC/FT à d'autres activités et produits financiers; et l'entrée en vigueur des obligations de déclaration en matière de LBC/FT pour les négociants en pierres précieuses. La Plénière note toutefois que des lacunes persistent au titre des recommandations principales 5 et 10 et en lien avec l'application du régime de LBC/FT à toutes les catégories d'EPFND et aux fournisseurs de services financiers.
- 27. L'expert scientifique interroge la délégation israélienne sur les progrès réalisés concernant la déclaration des opérations suspectes par les avocats et comptables. Le représentant d'Israël répond que, si les avocats et les comptables n'ont toujours pas obligation de déclaration, une autorité de surveillance a été créée pour effectuer des inspections à distance et qu'une règle déontologique interdit aux avocats et aux comptables d'entreprendre des transactions présentant un risque élevé de BC et de FT. La délégation russe et le Président rappellent à la Plénière qu'Israël a été invité à devenir membre du GAFI et que le prochain rapport d'évaluation mutuelle d'Israël résultera d'une évaluation conjointe MONEYVAL-GAFI (prévue début 2018).

Décision prise

28. La Plénière prend note des progrès accomplis par Israël et invite le pays à faire une demande de retrait de la procédure de suivi régulier en décembre 2017 au plus tard.

Point 13 de l'ordre du jour – Quatrième Cycle de suivi : rapport de suivi intérimaire de la Croatie

29. À la suite de la décision de la 50^e réunion plénière (avril 2016), il a été demandé à la Croatie de présenter son troisième rapport de suivi intérimaire en décembre 2016. La 52^e Plénière estime qu'en dépit d'améliorations mineures constatées pour la R.23, les insuffisances majeures qui sous-tendent les Recommandations principales 1, 3, 5, la R.35 et les RS.I et RS.III persistent.

Décision prise

30. Compte tenu des progrès limités de la Croatie depuis 2013, la Plénière décide de demander instamment au pays de corriger le plus rapidement possible les insuffisances qui persistent au titre des recommandations principales. La Plénière invite également la Croatie à demander son retrait de la procédure de suivi au plus tard en septembre 2017. Si le pays ne prend pas suffisamment de mesures pour sortir de la procédure de suivi d'ici là, la Plénière devra alors prendre une décision sur les nouvelles procédures de suivi à appliquer.

Point 14 de l'ordre du jour – Quatrième Cycle de suivi : demande de la Lituanie visant à sortir de la procédure de suivi régulier

- 31. Le rapport d'évaluation mutuelle de 4^e Cycle de la Lituanie a été adopté en 2012. Le pays a été placé sous suivi régulier et la procédure de conformité renforcée lui a été appliquée. Depuis lors, la Lituanie a présenté trois rapports de conformité et un rapport de suivi (en avril et septembre 2014 ; en avril 2015, lorsque l'étape 1 de la procédure de conformité renforcée a été levée, et en avril 2016, lorsque la demande du pays de sortir de la procédure a été examinée mais non accordée). La Lituanie a donc été invitée à présenter un nouveau rapport de progrès et à demander de sortir de la procédure de suivi régulier en décembre 2016.
- 32. L'analyse faite par le Secrétariat du deuxième rapport de suivi conclut que le pays a encore progressé depuis avril 2016, notamment avec l'adoption d'une législation secondaire, qui porte la mise en œuvre de la RS.III à un niveau équivalent à « conforme en grande partie ». Toutefois, les insuffisances constatées au titre de la R.5 et des R.13/RS.IV sont toujours d'actualité, à savoir que leur mise en œuvre n'a pas encore été portée au niveau « conforme » ou « conforme en grande partie ».
- 33. La délégation lituanienne met l'accent sur un certain nombre de mesures immédiates qui ont été prises juste après l'adoption du REM de 4° Cycle. Les modifications apportées à la loi relative à la LBC/FT début 2014 ont permis de corriger la majorité des défaillances liées à la R.5, tandis que le Code pénal contient de nouvelles définitions du BC/FT. L'évaluation nationale des risques a été finalisée en 2015 et la mise en œuvre de son plan d'action est en cours. Cela étant, le développement majeur concerne la préparation du projet de loi relative à la LBC/FT, qui devrait être adopté au printemps 2017. En plus de corriger les défaillances relevées dans l'analyse du Secrétariat, la nouvelle loi permettra au pays de mettre en œuvre correctement la 4° Directive de l'UE sur la LBC/FT.

Décision prise

- 34. Compte tenu des préparatifs en cours de la nouvelle législation susmentionnée, la Plénière estime que la Lituanie n'est pas encore en mesure de sortir de la procédure régulière de suivi, en raison des lacunes constatées. Le Règlement révisé, et plus spécifiquement le paragraphe 6 de la Règle 13, autorise la Plénière à envisager l'application de la procédure de conformité renforcée si l'État ou le territoire n'a pas pris les mesures suffisantes pour sortir de la procédure de suivi quatre ans après l'adoption du REM. La Plénière note qu'il ne serait pas judicieux d'imposer une telle mesure à ce stade étant donné les réformes en cours et l'engagement du pays à remédier aux insuffisances restantes par l'adoption de la nouvelle loi sur la LBC/CFT.
- 35. La Plénière note que la visite en Lituanie au titre du 5^e Cycle d'évaluations mutuelles est prévue pour 2018 et qu'une nouvelle demande du pays de sortir du 4^e Cycle lors de la 53^e réunion plénière de juin 2017 ne sera pas strictement requise si la visite a lieu au

cours du premier semestre de cette année (conformément à la règle 13, paragraphe 8). En dépit de ce qui précède, la Plénière encourage la Lituanie à présenter le rapport de suivi dans tous les cas et à demander son retrait de la procédure à la 53^e réunion après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi relative à la LBC/FT.

Point 15 de l'ordre du jour – Quatrième Cycle de suivi : demande de la République de Moldova visant à sortir de la procédure de suivi régulier

- 36. À la suite à la décision de la 49^e réunion plénière, en décembre 2015, la République de Moldova a été encouragée à demander de sortir de la procédure de suivi régulier en décembre 2016.
- 37. L'analyse faite par le Secrétariat du rapport de suivi de la République de Moldova conclut que le pays a pris des mesures positives pour remédier à bon nombre des insuffisances identifiées au titre de plusieurs recommandations principales (notamment R.3, RS.I, RS.III) qui avaient été évaluées NC/PC dans le REM 2012. Il est à noter qu'une nouvelle loi relative à la LBC/FT traitant plusieurs insuffisances liées aux recommandations principales (notamment R.5, R.13, R.23, RS.IV) est encore à l'état de projet.

Décision prise

- 38. La Plénière est d'avis que la République de Moldova n'est pas encore en mesure de sortir de la procédure de suivi régulier et qu'il conviendrait d'attendre la fin du processus de rédaction en cours de la nouvelle loi relative à la LBC/FT, étant donné que de nouveaux progrès sont nécessaires, en particulier au titre des recommandations R.5, R.13, R.23 et RS.IV.
- 39. La Plénière note que la visite en République de Moldova dans le cadre du 5° Cycle d'évaluations mutuelles est prévue pour 2018 et qu'une nouvelle demande du pays de sortir du 4° Cycle lors de la 53° réunion plénière, en juin 2017, ne sera pas strictement nécessaire si la visite a lieu au premier semestre de cette année (conformément à la Règle 13, paragraphe 8). En dépit de ces éléments, la Plénière encourage la République de Moldova à présenter le rapport de suivi dans tous les cas et à demander son retrait de la procédure à la 53° réunion plénière après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi relative à la LBC/FT.

Point 16 de l'ordre du jour – Quatrième Cycle de suivi : demande de la République slovaque visant à sortir de la procédure de suivi régulier

- 40. Le Secrétariat présente son analyse de la demande de la République slovaque de sortir de la procédure de suivi régulier du 4° Cycle. Malgré d'importantes lacunes, il souligne que l'application des recommandations R.1, R.13 et RS.IV peut être considérée, pour l'essentiel, comme largement conforme. Au sujet de la RS.II, le Secrétariat indique que les amendements semblent avoir largement remédié aux insuffisances techniques identifiées dans le REM de 4° Cycle, mais que certaines insuffisances persistent. Par ailleurs, les autorités slovaques ont pris des mesures pour améliorer les dispositions juridiques relatives aux mesures provisoires et de confiscation. Des insuffisances techniques persistent toutefois à cet égard.
- 41. La République slovaque a fait de nouveaux progrès depuis son dernier rapport de suivi présenté en avril 2016 en ce qui concerne la RS.III. Les mécanismes d'examen des demandes de gel émanant d'autres pays ainsi que la procédure de retrait des listes et la procédure de dégel ont été inclus dans la nouvelle législation, qui entend remédier à certaines insuffisances identifiées. La législation couvre également le gel des avoirs en cas de contrôle ou de possession d'actifs. Toutefois, des lacunes persistent quant à la

modification en temps opportun des listes publiées au titre de la RCSNU 1267.

42. S'agissant de la R.26, une proposition de changement organisationnel lié à la position de la CRF au sein des forces de police a été préparée. Des commentaires positifs ont été reçus du présidium des forces de police. Toutefois, aucune action formelle n'ayant encore été engagée depuis l'adoption du REM de 4^e Cycle, on ne peut dire que les inquiétudes soulevées ont été pleinement traitées. Il y a lieu d'indiquer en particulier que la CRF se préoccupe davantage de toutes les infractions pénales que du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, qui ne font pas l'objet d'une attention suffisante.

Décision prise

43. La Plénière estime que la République slovaque n'est pas encore en mesure de sortir du suivi régulier du fait que des lacunes persistent au titre de recommandations principales. La Plénière invite par conséquent la République slovaque à fournir un nouveau rapport de suivi lors de la 53^e réunion plénière et à demander ensuite de sortir de la procédure de suivi régulier. La Plénière rappelle qu'elle se réserve la possibilité d'appliquer la procédure de conformité renforcée si le pays n'accomplit pas de progrès suffisants, notamment pour remédier aux insuffisances restantes au titre des R.26 et RS.III.

Point 17 de l'ordre du jour – Quatrième Cycle de suivi : rapport de suivi intérimaire de l'Azerbaïdjan

- 44. Le Secrétariat est invité à présenter le rapport de progrès intérimaire de l'Azerbaïdjan concernant le REM de 4^e Cycle adopté en décembre 2014. Le Secrétariat rappelle à la Plénière que les Règles de procédure révisées adoptées à la 50^e réunion plénière, en avril 2016, n'exigent pas d'analyse écrite des rapports de suivi des pays. Conformément aux Règles de procédure révisées et plus spécifiquement au paragraphe 6 de la Règle 13 –, les pays doivent sortir de la procédure de suivi régulier au plus tard dans les quatre ans suivant l'adoption du REM. Dans le cas contraire, la Plénière étudie la possibilité d'appliquer des procédures de conformité renforcée.
- 45. Le Secrétariat note que des progrès semblent avoir été réalisés au titre de plusieurs recommandations principales, mais qu'un certain nombre d'insuffisances persistent. L'insuffisance technique concernant l'incrimination de l'acquisition, de la possession et de l'utilisation de biens de faible valeur (inférieure à 930 EUR) a été corrigée. Par ailleurs, des formations ont été organisées sur la nécessité d'obtenir des condamnations dans les affaires de blanchiment de capitaux en l'absence de condamnation préalable pour l'infraction principale, tandis que des orientations sur les mesures simplifiées de vigilance à l'égard de la clientèle ont été publiées. L'Autorité de surveillance des marchés financiers a effectué une visite à l'Office postal, qui ne faisait pas l'objet auparavant d'une surveillance sur site. Un certain nombre de lacunes doivent encore être comblées au regard de la confiscation, notamment l'insuffisance technique qui exclut du régime de confiscation les dons effectués ou les biens donnés/vendus à un tiers pour compensation/valeur inadéquate : l'absence de confiscation au titre des infractions principales de BC ; et le manque de clarté quant à savoir si la confiscation des produits indirects et de la valeur correspondante est courante. Des insuffisances techniques persistent en ce qui concerne les mesures préventives. S'agissant de la RS.III, la loi relative à la LBC/FT a été modifiée pour remédier à plusieurs insuffisances identifiées dans le REM de 4^e Cycle. Des modifications ont été rédigées également en rapport avec le Règlement 124, qui établit le cadre juridique général pour le gel des fonds terroristes ou d'autres avoirs de personnes désignées dans le contexte des résolutions de l'ONU sur le sujet. Ces modifications vont dans le sens de la résolution d'un grand nombre des lacunes identifiées dans le cadre de la RS.III. Elles devraient entrer prochainement en

vigueur.

Décision prise

46. La Plénière note que l'Azerbaïdjan a progressé et adopte le rapport de progrès intérimaire. Le pays est informé qu'il devra demander de sortir de la procédure de suivi régulier en décembre 2018 au plus tard. La Plénière prend note du souhait de l'Azerbaïdjan de sortir de la procédure de suivi régulier à un stade anticipé et invite le pays à faire rapport à la 54^e session plénière et à demander de sortir du suivi à ce moment-là.

Point 18 de l'ordre du jour - Rapport de suivi intérimaire de la Pologne

47. La Plénière prend note de l'analyse du Secrétariat et de la présentation ultérieure de la Pologne sur son rapport de suivi. Elle conclut que les lacunes relevées dans le rapport d'évaluation mutuelle de 4^e Cycle d'avril 2013 n'ont pas encore été traitées de manière adéquate. Il est noté qu'un certain nombre de lacunes importantes persistent, y compris l'incrimination du financement du terrorisme et le caractère discrétionnaire de la confiscation des instruments. La Plénière note en outre l'absence de traitement de la confiscation des instruments détenus par des tiers, ainsi que les lacunes persistantes au regard des mesures préventives.

Décision prise

48. En conséquence, la Plénière invite la Pologne à présenter un autre rapport pour examen à la 53^e réunion plénière (30 mai - 1^{er} juin 2017) et demande instamment au pays de réaliser des progrès dans les mois qui viennent pour remédier aux insuffisances susmentionnées. Conformément aux Règles de procédure révisées de MONEYVAL, la Pologne devra demander de sortir du 4^e Cycle d'évaluation mutuelle à la présente réunion plénière. Cela étant, vu la gravité des lacunes persistantes, la Plénière rappelle qu'elle se réserve la possibilité d'appliquer la procédure de conformité renforcée si le pays n'a pas suffisamment progressé (Règle 13, paragraphe 6).

Point 19 de l'ordre du jour – Quatrième Cycle de suivi : troisième rapport de suivi accéléré de « l'ex-République yougoslave de Macédoine »

- 49. Le Président invite le Secrétariat à présenter le troisième rapport de suivi accéléré de « l'ex-République yougoslave de Macédoine », conformément au REM de 4^e Cycle adopté en avril 2014. Le Secrétariat rappelle la plupart des conclusions des discussions de la Plénière sur les premier et deuxième rapports de suivi accéléré du pays présentés en avril 2015 et en avril 2016. Le Secrétariat souligne que des mesures importantes ont été prises depuis la visite sur place pour mettre la législation en adéquation avec les normes de LBC/FT. « L'ex-République yougoslave de Macédoine» a pu remédier aux insuffisances techniques identifiées au titre des R.5, R.13 et RS.IV par l'adoption de la nouvelle loi relative à la LBC/FT en septembre 2014. Les amendements au Code pénal adoptés en décembre 2015 semblent avoir remédié aux lacunes identifiées au titre de la RS.II et avoir eu des répercussions sur les RS.I et RS.V.
- 50. Le Secrétariat note cependant que les insuffisances relevées au titre des recommandations RS.III et R.23 persistent. Les autorités sont encouragées à faire entrer en vigueur dès que possible le projet de nouvelle loi sur les mesures restrictives internationales, qui améliorerait grandement la mise en œuvre de la RS.III, notamment par l'établissement d'un cadre juridique pour la mise en œuvre de la RCSNU 1373. « L'ex-République yougoslave de Macédoine » est encouragée elle aussi à intensifier ses efforts pour remédier aux lacunes en matière de surveillance.

51. Après l'exposé du Secrétariat, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » présente son rapport. La Plénière est informée de la finalisation du projet d'évaluation du risque national de BC/FT, qui a débuté en 2014. Les autorités insistent sur le fait que le projet conjoint UE-CdE d'Action contre la criminalité économique dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », lancé en octobre 2016, devrait faire progresser la mise en œuvre effective des recommandations du GAFI. Les autorités indiquent en outre que l'adoption de la nouvelle loi sur les mesures restrictives internationales figurera parmi les priorités lors de la constitution du nouveau gouvernement qui aura lieu après les élections législatives en décembre.

Décision prise

52. Conformément à la nouvelle Règle 13 des Règles de procédure du 4^e Cycle, qui prévoit un processus de suivi régulier rationalisé avec sortie dans un délai de quatre ans suivant l'adoption du REM, la Plénière invite « l'ex-République yougoslave de Macédoine » à présenter un nouveau rapport de progrès et à demander de sortir de la procédure au plus tard au premier semestre 2018. Une demande de sortie anticipée sera encouragée (par exemple, au second semestre 2017). Dans l'intervalle, il est demandé à « l'ex-République yougoslave de Macédoine » de tenir la Plénière informée de ses progrès lors du tour de table, notamment au titre des recommandations RS.III et R.23.

Point 20 de l'ordre du jour – Cinquième Cycle de suivi : rapport de suivi intérimaire de l'Arménie

- 53. À la suite de l'adoption du REM de 5^e Cycle en décembre 2015, l'Arménie a été placée sous suivi régulier et il lui a été demandé de faire rapport à la Plénière au bout de deux ans et demi. Le pays doit rendre compte également des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la première mesure recommandée au titre du Résultat immédiat n° 11 lors de la 52^e session plénière, en décembre 2016.
- 54. Le Secrétariat rappelle à la Plénière qu'il a été recommandé à l'Arménie d'inclure plus explicitement le régime de sanctions de FT dans la loi relative à la LBC/FT afin d'éviter tout problème juridique lié aux sanctions au titre de la R.7. Depuis l'adoption du REM, l'Arménie a proposé des amendements à l'article pertinent de la loi relative à la LBC/FT pour donner suite à cette recommandation. Les amendements se trouvent à un stade avancé du processus d'adoption. La Plénière note avec satisfaction les mesures prises par l'Arménie pour combler les lacunes qui sous-tendent la R.7 et encourage l'Arménie à adopter les amendements le plus rapidement possible.

Décision prise

55. La Plénière adopte le rapport intérimaire soumis par l'Arménie et invite le pays à présenter un rapport de suivi complet en avril 2018.

Point 21 de l'ordre du jour - Initiative d'établissement des faits relatifs au financement du terrorisme lancée par le GAFI : procédure de suivi au sein de MONEYVAL concernant les pays où le GAFI a relevé d'importantes lacunes

56. Le Secrétariat présente son analyse du deuxième bilan d'avancement du processus de suivi de MONEYVAL consacré à l'Initiative d'établissement des faits relatifs au financement du terrorisme lancée par le GAFI pour identifier les États et territoires du réseau mondial qui présentent des insuffisances fondamentales ou significatives dans la mise en œuvre des Recommandations 5 et 6 du GAFI. Le Secrétariat décrit les progrès signalés par les pays faisant l'objet d'un suivi pour remédier aux insuffisances significatives de leur cadre juridique.

- 57. La Plénière adopte l'analyse et décide de sortir la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la République de Moldova de la procédure compte tenu des progrès réalisés. Ces pays sont donc tenus de communiquer toute information nouvelle dans le cadre de l'Initiative d'établissement des faits relatifs au terrorisme. Ils sont encouragés à faire bon usage du cadre prévu par les textes de loi et à remédier dès que possible à toute lacune persistante ne relevant pas du champ de l'Initiative d'établissement des faits relatifs au terrorisme, qui sera suivie au titre de la procédure régulière du 4° Cycle de MONEYVAL.
- 58. La Plénière demande aux pays encore suivis (Chypre, Lituanie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Pologne) de communiquer de nouvelles informations au Secrétariat d'ici le 1^{er} mai 2017 en vue d'étudier les progrès réalisés lors de la 53^e réunion plénière (30 mai-1^{er} juin 2017). Le Président salue les progrès importants déjà accomplis par certains d'entre eux et invite instamment les pays qui restent dans la procédure de suivi à adopter dès que possible les amendements nécessaires. Il leur rappelle qu'ils doivent avoir traité pleinement les insuffisances d'ici la 53^e réunion plénière.

Point 22 de l'ordre du jour – Correspondance bancaire et atténuation du risque : discussion sur les développements récents

59. Le représentant du Secrétariat du GAFI expose brièvement les orientations relatives aux services de correspondance bancaire (« FATF Guidance - Correspondent Banking Services ») adoptées par le GAFI en octobre 2016. Cet instrument entend clarifier les attentes en matière de réglementation et de contrôle liées aux services de correspondance bancaire et aider les banques à adopter une approche basée sur le risque au lieu d'opter pour l'atténuation du risque. Les orientations précisent comment les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme doivent être gérés, client par client, dans le contexte des relations de correspondance bancaire et des services de transfert de fonds ou de valeurs qui proposent des services similaires. Le GAFI a élaboré ces orientations en collaboration avec le secteur privé et avec le FSB, qui coordonne l'action internationale visant à évaluer et traiter l'ampleur et les causes du déclin des relations de correspondant bancaire. Les principales clarifications apportées dans les orientations sont les suivantes : (1) les recommandations du GAFI n'exigent pas que les correspondants bancaires appliquent des mesures strictes de vigilance à l'égard de chaque client; (2) les relations de correspondant bancaire présentent différents niveaux de risque de BC/FT et les mesures de vigilance doivent être proportionnées aux risques identifiés. Le GAFI poursuivra ses travaux sur la correspondance bancaire, y compris sur la définition de ce principe. Il suggère aux autorités nationales de diffuser les orientations, de les adapter à leur contexte et de fournir des informations en retour sur le sujet. Par ailleurs, le Liechtenstein encourage le Secrétariat de MONEYVAL à nouer le dialogue avec de grands établissements financiers pour mieux faire connaître l'action de MONEYVAL.

Troisième journée 3 : jeudi 8 décembre 2016

Points 23 et 24 de l'ordre du jour – Discussion sur le projet de rapport d'évaluation mutuelle de 5^e Cycle sur l'Île de Man, dépendance de la Couronne du Royaume-Uni

60. Le Président présente le projet de rapport d'évaluation mutuelle (MER) sur l'Île de Man, dépendance de la Couronne du Royaume-Uni. Il remercie les délégations d'avoir adressé des commentaires écrits sur le REM, qui ont servi de base à la sélection des questions essentielles étudiées par le Groupe de travail sur les évaluations (WGE). D'une manière

générale, en raison de la complexité et de la longueur du processus de sélection des questions essentielles, le Président rappelle aux délégations l'obligation de soumettre les observations avant la date limite. À ce titre, tout commentaire tardif ne peut être pris en compte dans les évaluations futures. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation et donne un aperçu des principales conclusions et des actions prioritaires énoncées au début du projet de REM. Le professeur Gilmore, qui a co-présidé le Groupe de travail sur les évaluations, résume l'avancement des discussions du Groupe. Le Secrétariat présente les discussions et les décisions du Groupe concernant chaque question essentielle. Un aperçu des questions essentielles n'ayant plus besoin d'être discutées en plénière est donné également.

- 61. Question essentielle n° 11 Résultat immédiat n° 9 : plusieurs délégations observent que l'équipe d'évaluation ne devrait pas conclure automatiquement que l'Île de Man présente une menace inhérente de financement du terrorisme simplement en raison de son statut de pôle financier international. Certaines délégations soulignent également que la relation constitutionnelle de l'Île de Man avec le Royaume-Uni n'est pas suffisamment prise en compte pour déterminer l'efficacité du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme de l'Île de Man. Il est proposé de passer du niveau d'efficacité « faible » au niveau d'efficacité « modérée ». L'équipe d'évaluation explique qu'elle a pris soin de faire la distinction entre « risque » et « menace » de FT. Après avoir examiné la nature des activités menées sur l'Île de Man, elle a conclu que l'Île faisait face à une menace croissante (par opposition au risque) de FT, d'autant plus qu'il est question dans ce cas de volumes relativement importants de transactions transfrontalières. Il est préoccupant que l'Île de Man n'analyse pas la destination des flux financiers sortants pour établir tout lien potentiel avec le FT et les terroristes agissant à titre individuel ou collectif dans d'autres pays, en particulier dans les pays à haut risque. L'équipe d'évaluation convient qu'en termes de menace, le FT a moins d'incidence matérielle que le ML, mais que dans le contexte de l'Île de Man, l'absence d'enquêtes sur le FT ne semble pas correspondre au profil de risque du territoire. L'équipe d'évaluation indique qu'elle a examiné la relation constitutionnelle entre le Royaume-Uni et l'Île de Man de manière suffisamment approfondie. Elle maintient toutefois sa position selon laquelle l'Île de Man devrait renforcer ses capacités d'identifier les cas de FT et se montrer proactive à cet égard. Prenant note des explications fournies par l'équipe d'évaluation, la Plénière marque son accord pour élever la notation du niveau d'efficacité et convient que la référence à la « menace inhérente de FT », telle qu'elle figure dans le projet de REM, doit être remplacée par « menace accrue de FT ».
- 62. Question essentielle n° 2 Résultat immédiat n° 1: le Secrétariat présente plusieurs modifications au texte qui entendent régler la disparité apparente entre la notation du Résultat immédiat n° 1 (efficacité « significative ») et celle du Résultat immédiat n° 9 (efficacité « faible »). Les modifications sont proposées pour clarifier le fait que l'évaluation a tenu compte, dans la notation, des importants efforts déployés par l'Île de Man pour comprendre ses risques de BC/FT et de son solide mécanisme national de coordination. Par conséquent, même si la compréhension du risque de FT de l'Île de Man n'est pas assez complète, l'équipe d'évaluation estime que la notation actuelle est justifiée. La Plénière approuve le texte révisé avec une modification mineure au paragraphe 196 et s'accorde à maintenir la notation proposée pour le Résultat immédiat n° 1.
- 63. Question essentielle n° 3 Résultat immédiat n° 5 et Recommandation n° 24 : en se fondant sur une suggestion des membres du Groupe de travail sur les évaluations et des

_

¹ Le Groupe de travail sur les évaluations a suggéré que la Plénière étudie d'abord le Résultat immédiat n° 9 dans la mesure où les conclusions de ces échanges faciliteront la discussion sur le Résultat immédiat n° 1 et auront un impact direct sur celle-ci.

informations supplémentaires communiquées par les autorités de l'Île de Man après la réunion du Groupe, l'équipe d'évaluation propose de supprimer le paragraphe 292 au point c.24.11, qui pénalise l'Île de Man au motif qu'elle n'a pas pris de mesures concernant les titres au porteur dans le cadre de sociétés en nom collectif. L'équipe d'évaluation propose également de faire passer la notation de « quasiment satisfait » à « satisfait ». La Plénière approuve les deux propositions, notant que les mesures relatives aux titres au porteur ne concernent que les sociétés de capitaux, ce qui exclut de fait les sociétés en nom collectif. Plusieurs délégations proposent de faire passer le niveau d'application de la R.24 de « partiellement conforme » à « largement conforme », étant donné que neuf des quinze critères essentiels sont notés « quasiment satisfaits » ou « satisfaits ». L'équipe d'évaluation explique que, pour déterminer la notation globale de la R.24, une importance particulière est accordée à la notation « satisfait en partie » des points c.24.6 (information sur le bénéficiaire effectif) et c.24.7 (assurance que les informations sont exactes et à jour), qui lui semblent faire écho aux critères fondamentaux de la R.24. Il n'y a pas de consensus pour élever la notation. Les représentants de l'Île de Man demandent également de faire passer la notation du Résultat immédiat n° 5 d'efficacité « modérée » à « significative », en observant notamment que les services répressifs ont pu fournir des informations sur le bénéficiaire effectif chaque fois que les autorités étrangères en ont fait la demande et que les anomalies relevées pour 1931 entreprises n'étaient pas significatives puisque la grande majorité de ces entreprises appartiennent à des résidents et exercent des activités commerciales à l'intérieur du territoire. Il n'y a pas de consensus pour élever la notation.

64. Question essentielle n° 4 – Recommandation n° 10: M. Philipp Roeser, expert scientifique pour les aspects financiers, estime que le projet de REM est inexact dans sa conclusion qu'un certain nombre de dispositions de la loi relative à la LBC/FT, qui dispensent les entités déclarantes de l'obligation de déterminer et de vérifier l'identité du bénéficiaire effectif sous-jacent du client dans certaines circonstances, sont conformes à la note de bas de page 31 de l'article 10.10. M. Roeser suggère de supprimer la référence à la note de bas de page et d'inclure un texte précisant que les exemptions, si elles font l'objet de certaines conditions, ne tiennent pas pleinement compte des facteurs de risque ni des variables cités dans la note interprétative de la R.10, notamment en ce qui concerne le profil de risque du client sous-jacent. Il suggère également d'ajouter un point à la Recommandation 1 tenant compte de cette lacune. L'équipe d'évaluation et les représentants de l'Île de Man étant d'accord sur le sujet, la Plénière accepte la proposition.

Décision prise

65. La Plénière adopte le REM de 5° Cycle de l'Île de Man et son résumé, y compris les modifications convenues au cours de la discussion et sous réserve d'autres modifications rédactionnelles. Conformément aux Règles 21 et 23 des Règles de procédure du 5° Cycle de MONEYVAL, l'Île de Man est placée sous suivi renforcé et il lui est demandé de faire rapport à la première réunion plénière de 2018.

Point 25 de l'ordre du jour – Présentation par le Secrétariat des propositions du groupe de travail ad hoc sur l'impact de l'arrêt de la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme rendu le 21 juin 2016 dans l'affaire Al-Dulimi et Montana Management Inc. c. Suisse

66. Le Secrétariat présente le document élaboré par le groupe de travail ad hoc constitué après la réunion plénière de septembre au sujet de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Al-Dulimi et Montana Management Inc. c. Suisse* (requête n° 5809/08) sur l'application de sanctions financières ciblées par le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU). Le Secrétariat insiste sur le fait que le document

entend donner aux États et territoires soumis à l'évaluation de MONEYVAL quelques orientations sur la façon de concilier leurs obligations au titre de la Convention européenne des Droits de l'Homme (CEDH) avec les normes internationales de LBC/FT. Gardant à l'esprit que la Cour européenne des droits de l'homme est compétente en dernière instance pour l'application et la mise en œuvre de la CEDH et que le GAFI est l'organe normatif international compétent dans le domaine de la LBC/FT, le groupe de travail ad hoc s'est efforcé d'indiquer des façons possibles d'appliquer harmonieusement ces deux séries de normes. Le Secrétariat rappelle également qu'une majorité des membres du GAFI est liée par la CEDH. Les implications de l'arrêt Al-Dulimi concernent dès lors ces membres tout autant que les membres de MONEYVAL.

67. La Plénière adopte le document et remercie tous les membres du groupe de travail ad hoc de leur contribution. Elle suggère que la délégation de MONEYVAL étudie la question avec le GAFI afin de communiquer les résultats de la discussion plénière de septembre et décembre 2016, ainsi que les principales conclusions du document. Il est convenu que cette communication servira à convenir d'une approche conjointe GAFI-MONEYVAL pour la mise en œuvre de la R.6 par les membres GAFI-MONEYVAL qui sont parties à la CEDH, et notamment à réfléchir à une approche de ce type dans une révision future de la méthode relative à la R.6.

Point 26 de l'Ordre du jour – Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198)

68. Le Président de la Conférence des Parties, M. Branislav Bohaçik, informe la Plénière de la 8^e réunion de la Conférence des Parties qui a eu lieu les 25 et 26 octobre 2016. Il insiste en particulier sur la discussion concernant les rapports d'évaluation de la Belgique et de l'Arménie. M. Bohaçik informe également la Plénière des ratifications récentes de la Convention de Varsovie et encourage toutes les délégations qui ne sont pas encore parties à cette Convention à étudier la possibilité d'y adhérer. Il souligne également l'importance de renforcer les synergies avec MONEYVAL et invite à cet effet le Président de MONEYVAL à assister à la 9^e réunion de la Conférence des Parties (21-22 novembre 2017).

Point 27 de l'ordre du jour – Questions diverses

- 69. Cette Plénière étant la dernière à laquelle M. Klaudijo Stroligo (représentant de la Banque mondiale) assiste, le Président remercie ce dernier chaleureusement pour ses contributions et son travail. Il lui remet un cadeau au nom de la Plénière, qui applaudit vivement M. Stroligo.
- 70. MONEYVAL tiendra sa 53^e réunion plénière du 30 mai au 1^{er} juin 2017, sa 54^e réunion plénière du 26 au 28 septembre 2017 et sa 55^e réunion plénière du 5 au 7 décembre 2017. Toutes les plénières s'étaleront sur trois jours, l'après-midi précédant la première journée étant réservé aux discussions du Groupe de travail sur les évaluations. Le Secrétariat diffusera le calendrier d'activités 2017 début janvier.

ANNEXE I

Ordre du jour de la réunion plénière

Day 1: Tuesday 6 December 2016 / 1er jour: mardi 6 décembre 2016

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

- 1. Opening of the Plenary Meeting at 9h30 / Ouverture de la réunion plénière à 9h30
 - 1.1 Address by Mr Juan Manuel Vega-Serrano, President of the Financial Action Task Force (FATF) / Allocution de M. Juan Manuel Vega-Serrano, Président du Groupe d'action financière (GAFI)
 - 1.2 Address by Mr Jan Kleijssen, Director, Directorate Information Society and Action against Crime I Allocution de M. Jan Kleijssen, Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité
- 2. Adoption of the Agenda / Adoption de l'ordre du jour
- 3. Information from the Chairman / Informations communiquées par le Président
 - 3.1 Chairman's correspondence / Correspondance du Président
 - 3.2 Chairman's report of recent missions undertaken on behalf of MONEYVAL / Rapport du Président sur ses récentes missions réalisées au nom de MONEYVAL
- 4. Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat
 - 4.1 MONEYVAL calendar of activities 2017 / Calendrier des activités en 2017
 - **4.2** Report from the Secretariat on the October FATF meeting / Rapport du Secrétariat sur la réunion d'octobre du GAFI
 - **4.3** Reports on Secretariat attendance in other fora / Rapports du Secrétariat sur sa participation aux réunions d'autres institutions
 - 4.4 Planning for the upcoming evaluations / planning des évaluations à venir
 - **4.5** Financing and staffing / Financement et questions de personnel
 - **4.6** Future representation in FATF meetings / Représentations futures dans les réunions du GAFI
- 5. Compliance Enhancing Procedures / Procédures de conformité renforcée
 - 5.1 Report from Montenegro under step I of the Compliance Enhancing Procedures / Rapport du Montenegro au titre de l'étape (i) des Procédures de conformité renforcée
 - 5.2 Report from the Czech Republic under step II of the Compliance Enhancing procedures / Rapport de la République tchèque au titre de l'étape (ii) des Procédures de conformité renforcée
- 6. Evaluators for the 5th round of evaluations / Evaluateurs pour le 5ème cycle d'évaluations

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

- 7. Presentation of the new International Cooperation Review Group (ICRG) procedure in the 5th round of mutual evaluations / Présentation de la nouvelle procédure du Groupe d'examen de la coopération internationale pour le 5^{ème} cycle d'évaluations mutuelles
- 8. Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL States and territories (tour de table) / Informations sur les initiatives LAB/CFT des Etats et territoires de MONEYVAL (tour de table)
- 9. Information from the European Union / Information de l'Union européenne
 - 9.1 European Commission / Commission européenne
 - 9.2 Secretariat General / Secrétariat Général
- **10. Information on AML/CFT initiatives in other fora /** Informations sur les initiatives LAB/CFT d'autres institutions
 - **10.1** Council of Europe Development Bank / Banque de Développement du Conseil de l'Europe
 - **10.2 EBRD** / *BERD*
 - **10.3 Egmont Group /** *Groupe Egmont*
 - 10.4 Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) / Groupe Eurasie sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (EAG)
 - **10.5 FATF /** *GAFI*
 - **10.6 GIFCS** / **GSCF**/
 - 10.7 IMF / FMI
 - 10.8 OSCE
 - 10.9 UNODC / ONUDC
 - 10.10 World Bank / Banque Mondiale
- 11. Information on the joint World Bank/Egmont Group project on « FIU cooperation with law enforcement authorities and prosecutors » / Informations sur le projet commun Banque mondiale / groupe Egmont sur « la coopération des cellules de renseignement financier avec les services répressifs et les procureurs »

Day 2: Wednesday 7 December / 2ème jour: mercredi 7 décembre

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

- **12. Fourth round follow-up: first regular follow-up report by Israel /** Suivi au titre du quatrième cycle : premier rapport de suivi réqulier d'Israël
- **13. Fourth round follow-up: interim follow-up report by Croatia /** Suivi au titre du quatrième cycle: rapport de suivi intermédiaire de la Croatie
- 14. Fourth round follow-up: application by Lithuania to be removed from regular follow-up / Suivi au titre du quatrième cycle: demande de la Lituanie de sortir de la procédure de suivi régulier
- 15. Fourth round follow-up: application by the Republic of Moldova to be removed from regular follow-up / Suivi au titre du quatrième cycle: demande de la République de Moldova de sortir de la procédure de suivi régulier
- 16. Fourth round follow-up: application by the Slovak Republic to be removed from regular follow-up / Suivi au titre du quatrième cycle: demande de la République slovaque de sortir de la procédure de suivi régulier

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

- **17. Fourth round follow-up: interim follow-up report by Azerbaijan /** Suivi au titre du quatrième cycle: rapport de suivi intermédiaire de l'Azerbaïdjan
- **18. Fourth round follow-up: interim follow-up report by Poland /** Suivi au titre du quatrième cycle: rapport de suivi intermédiaire de la Pologne
- 19. Fourth round follow-up: expedited follow-up report by "The former Yugoslav Republic of Macedonia" / Suivi au titre du quatrième cycle: rapport de suivi accéléré de "l'Ex République yougoslave de Macédoine"
- **20.** Fifth round follow-up: interim follow-up report by Armenia / Suivi au titre du cinquième cycle: rapport de suivi intermédiaire de l'Arménie
- 21. FATF Terrorist Financing Fact-Finding Initiative: follow-up procedure within MONEYVAL regarding countries for which significant gaps were identified by the FATF / Initiative du GAFI sur la question terroriste: procédure de suivi au sein de MONEYVAL sur les pays pour lesquels le GAFI a identifié de sérieux manquements
- **22.** Correspondent banking/de-risking: discussion on recent developments / Correspondant bancaire / diminution des risques : discussion sur les récents développements

Day 3: Thursday 8 December / 3ème jour: jeudi 8 décembre

Morning 9.30 a.m. I matin 9h30

23. Discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on the United Kingdom Crown Dependency of the Isle of Man / Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5^e cycle de la dépendance de la Couronne du Royaume-uni lle de Man

Afternoon 2.30 p.m. I après-midi 14h30

- 24. Continuation of the discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on the United Kingdom Crown Dependency of the Isle of Man / Suite de la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5^e cycle de la dépendance de la Couronne du Royaume-uni lle de Man
- 25. Secretariat presentation of the proposals by the *ad hoc* working group on the impact of the Grand Chamber judgment of the European Court of Human Rights in the case of *Al-Dulimi* and Montana Management Inc. v. Switzerland of 21 June 2016 / Présentation par le Secrétariat des propositions du groupe de travail ad hoc sur l'impact du jugement rendu par la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Al-Dulimi et Montana Management c. Suisse du 21 juin 2016
- 26. Council of Europe Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the Proceeds from Crime and on the Financing of Terrorism (CETS No. 198) / Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE No. 198)
- 27. Miscellaneous / Divers

ANNEXE II

Évaluateurs prenant ou ayant pris part au 5^e Cycle d'évaluations mutuelles de MONEYVAL

(à mars 2017)

ALBANIE ANDORRE ARMENIE 2 Hongrie / Andorre² AZERBAIDJAN BOSNIE-HERZEGOVINE BULGARIE 2 Serbie / Slovénie CROATIE CROATIE 2 Serbie / Slovénie CROATIE C	Juridictions de MONEYVAL	Nombre d'évaluateurs prenant ou pris part au 5 ^e Cycle d'évaluations mutuelles	Pays évalué
ARMENIE 2	ALBANIE		
AZERBAIDJAN BOSNIE-HERZEGOVINE BULGARIE 2 Serbie / Slovénie CROATIE 2 Serbie / Slovénie CROATIE 2 Serbie / Slovénie CHYPRE CREVITE CROATIE CHYPRE CREVITE CHYPRE CREVITE	ANDORRE		
AZERBAIDJAN BOSNIE-HERZEGOVINE BULGARIE 2 Serbie / Slovénie CROATIE 2 Serbie / Slovénie CROATIE 2 Serbie / Slovénie CHYPRE CREVITE CROATIE CHYPRE CREVITE CHYPRE CREVITE	ARMENIE	2	Hongrie / Andorre ²
BULGARIE 2 Serbie / Slovénie	AZERBAIDJAN		
CROATIE CHYPRE REPUBLIQUE TCHEQUE ESTONIE 1 Ille de Man GEORGIE 1 Slovénie CHYPRE	BOSNIE-HERZEGOVINE		
CHYPRE	BULGARIE	2	Serbie / Slovénie
REPUBLIQUE TCHEQUE ESTONIE	CROATIE	2	Serbie / Slovénie
STONIE	CHYPRE		
Slovénie GIBRALTAR GUERNESEY 4	REPUBLIQUE TCHEQUE		
GIBRALTAR GUERNESEY 4	ESTONIE	1	lle de Man
GIBRALTAR GUERNESEY 4		1	
Serbie / Arménie / Andorre¹ / Ukraine²			
ILE DE MAN	GUERNESEY	4	Serbie / Arménie / Andorre ¹ / Ukraine ²
Arménie / Ile de Man / Slovénie / Ukraine²	HONGRIE	1	Serbie
Slovénie / Ukraine² JERSEY J	ILE DE MAN	1	Ukraine ²
LETTONIE LIECHTENSTEIN LITUANIE MALTE REPUBLIQUE DE MOLDOVA MONACO MONTENEGRO POLOGNE ROUMANIE FEDERATION DE RUSSIE SAINT-MARIN SAINT-SIEGE SERBIE SLOVENIE REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE" Ille de Man Arménie / Andorre¹ / Ukraine³ Ille de Man Arménie / Andorre¹ / Ukraine³ Slovénie Slovénie Arménie Arménie Arménie	ISRAEL	4	
LIECHTENSTEIN LITUANIE MALTE REPUBLIQUE DE MOLDOVA MONACO MONTENEGRO POLOGNE ROUMANIE FEDERATION DE RUSSIE SAINT-MARIN SAINT-SIEGE SERBIE SLOVENIE REPUBLIQUE SLOVAQUE "L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE" Ille de Man Andorre¹ Andorre¹ Ille de Man Arménie / Andorre¹ / Ukraine³ Slovénie Slovénie Slovénie Arménie Arménie Arménie	JERSEY	2	Serbie /Hongrie
LITUANIE MALTE REPUBLIQUE DE MOLDOVA 1 Ille de Man MONACO 1 Andorre¹ MONTENEGRO POLOGNE 1 Ille de Man ROUMANIE 3 Arménie / Andorre¹ / Ukraine³ FEDERATION DE RUSSIE 1 Slovénie SAINT-MARIN 1 Hongrie SAINT-SIEGE SERBIE SLOVENIE REPUBLIQUE SLOVAQUE 1 Arménie "L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE"	LETTONIE		
MALTE REPUBLIQUE DE MOLDOVA 1 Ile de Man MONACO 1 Andorre¹ MONTENEGRO POLOGNE 1 Ile de Man ROUMANIE 3 Arménie / Andorre¹ / Ukraine³ FEDERATION DE RUSSIE 1 Slovénie SAINT-MARIN 1 Hongrie SAINT-SIEGE SERBIE SLOVENIE REPUBLIQUE SLOVAQUE 1 Arménie "L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE" REPUBLIQUE TCHEQUE	LIECHTENSTEIN	2	Ile de Man / Arménie
REPUBLIQUE DE MOLDOVA MONACO MONTENEGRO POLOGNE ROUMANIE 3 Arménie / Andorre¹ / Ukraine³ FEDERATION DE RUSSIE SAINT-MARIN SAINT-SIEGE SERBIE SLOVENIE REPUBLIQUE SLOVAQUE 1 REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE" REPUBLIQUE TCHEQUE	LITUANIE		
MONACO MONTENEGRO POLOGNE ROUMANIE 3 Arménie / Andorre¹ / Ukraine³ FEDERATION DE RUSSIE SAINT-MARIN SAINT-SIEGE SERBIE SLOVENIE REPUBLIQUE SLOVAQUE 1 REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE" REPUBLIQUE TCHEQUE	MALTE		
MONTENEGRO POLOGNE 1 ROUMANIE 3 Arménie / Andorre¹ / Ukraine³ FEDERATION DE RUSSIE SAINT-MARIN 1 SAINT-SIEGE SERBIE SLOVENIE REPUBLIQUE SLOVAQUE 1 CL'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE" REPUBLIQUE TCHEQUE	REPUBLIQUE DE MOLDOVA	1	lle de Man
POLOGNE ROUMANIE 3 Arménie / Andorre¹ / Ukraine³ FEDERATION DE RUSSIE 1 Slovénie SAINT-MARIN 1 Hongrie SAINT-SIEGE SERBIE SLOVENIE REPUBLIQUE SLOVAQUE 1 Arménie "L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE" REPUBLIQUE TCHEQUE	MONACO	1	Andorre ¹
ROUMANIE 3 Arménie / Andorre¹ / Ukraine³ FEDERATION DE RUSSIE 5 SIOVÉNIE SAINT-MARIN 1 Hongrie SAINT-SIEGE SERBIE SLOVENIE REPUBLIQUE SLOVAQUE 1 Arménie "L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE" REPUBLIQUE TCHEQUE	MONTENEGRO		
FEDERATION DE RUSSIE SAINT-MARIN SAINT-SIEGE SERBIE SLOVENIE REPUBLIQUE SLOVAQUE "L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE" REPUBLIQUE TCHEQUE Ukraine³ Slovénie Hongrie Arménie Arménie	POLOGNE	1	
SAINT-MARIN SAINT-SIEGE SERBIE SLOVENIE REPUBLIQUE SLOVAQUE 1 Arménie "L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE" REPUBLIQUE TCHEQUE	ROUMANIE	3	Arménie / Andorre ¹ / Ukraine ³
SAINT-SIEGE SERBIE SLOVENIE REPUBLIQUE SLOVAQUE "L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE" REPUBLIQUE TCHEQUE	FEDERATION DE RUSSIE	1	Slovénie
SAINT-SIEGE SERBIE SLOVENIE REPUBLIQUE SLOVAQUE "L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE" REPUBLIQUE TCHEQUE		1	
SERBIE SLOVENIE REPUBLIQUE SLOVAQUE 1 Arménie "L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE" REPUBLIQUE TCHEQUE			
SLOVENIE REPUBLIQUE SLOVAQUE 1 **L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE" REPUBLIQUE TCHEQUE **DEMACEDOINE** REPUBLIQUE TCHEQUE			
REPUBLIQUE SLOVAQUE "L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE" REPUBLIQUE TCHEQUE			
"L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE" REPUBLIQUE TCHEQUE		1	Arménie
REPUBLIQUE TCHEQUE	"L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE		
LIKRAINE 1	UKRAINE	1	Hongrie

La visite sur place d'Andorre aura lieu du 6 au 18 mars 2017.
 La visite sur place de l'Ukraine aura lieu du 26 mars au 8 avril 2017.

ANNEXE III Liste des participants

ALBANIA / ALBANIE

Mr Artan SHIQERUKAJ law enforcement & financial

Working Group on Evaluations
Head of Strategic Analysis Sector

General Directorate for the Prevention of Money Laundering

Mr Dritan RRESHKA law enforcement & financial Prosecutor (excusé)

Prosecutor's Office

Ms Gloria ÇARKAXHIU legal

General Directorate of Codification Ministry of Justice of Albania

Mrs Mirjana GOXHARAJ financial

Head of Compliance and Reputational Risk Office

Bank of Albania

ANDORRA / ANDORRE

Mr Carles FIÑANA PIFARRÉ financial

HEAD OF DELEGATION

Chef de la CRF (Centre du Renseignement Financier)

Directeur de l'Unité d'Intelligence Financière, Ministère de la Présidence,

Mr Borja AGUADO DELGADO legal

Rewiever, Ad-Hoc Group of Experts Working Group on Evaluations

Expert juridique, Financial Intelligence Unit, Andorra

Ms Tanjit SANDHU KAUR legal/financial

Working Group on Evaluations

Responsible of the Supervision Division

Financial Intelligence Unit Principality of Andorra - UFIAND

ARMENIA / ARMENIE

Mr Edgar SARGSYAN financial

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations (observer)

Head of Analysis Department, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

Mr Arakel MELIKSETYAN

Deputy Head, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia legal

Ms Ani MELKONYAN legal

Working Group on Evaluations

Expert, International Relations Division, Financial Monitoring Center

Central Bank of Armenia

Ms Ani VARDANYAN law enforcement

International Relations Division
Financial Monitoring Centre, Central Bank of Armenia

Mr Ara MKRTCHIAN legal

Head of Global Security and Non-Conventional Issues Division

Department of Arms Control and International Security, Ministry of Foreign Affairs

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Rufat ASLANLY financial

HEAD OF DELEGATION

Chairman of the Board of Directors Financial Markets Supervisory Authority

Ms Nigar MAMMADOVA

Deputy Chairman of the Board of Directors Financial Markets Supervisory Authority

Mr Anar SALMANOV financial

Director of Financial Monitoring Service Financial Markets Supervisory Authority

Mr Azer ABBASOV legal

Working Group on Evaluations

Head of Legal Department

Financial Monitoring Service, Financial Markets Supervisory Authority

Mr Nurlan BABAYEV

Head of Legal Provision Unit, Legal and Execution Department

Financial Markets Supervisory Authority

Mr Mehti MEHTIYEV

Head of Analytical Department

State Security Service of the Republic of Azerbaijan

Mr Kamal JAFAROV

President of Administration of the Republic of Azerbaijan

Executive Secretary of Anti-Corruption Commission of the Republic of Azerbaijan

Member of Azerbaijan Delegation to GRECO

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Ms Damirka MIOČ

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Chief of the Analytical Section, Financial Intelligence Department

State Investigation and Protection Agency (SIPA)

Mr Edin JAHIĆ

Chief of the Section for Combating Organized Crime and Corruption

Ministry of Security of Bosnia and Herzegovina

Mr Grenko ARAPOVIĆ

Chief of the Unit for education in criminal matters in front of the Court of Bosnia and Herzegovina Ministry of Justice of Bosnia and Herzegovina

BULGARIA / BULGARIE

Mr Nedko KRUMOV

Working Group on Evaluations

Head of International Cooperation and Analytical Department - FID-SANS Ms Nadezhda BOGDANOVA

Working Group on Evaluations

Expert, International Cooperation and Analytical Department - FID-SANS

Mrs Lyubomira DIMITROVA

Head of Unit Cooperation in Criminal Matters

International Legal Cooperation and European Affairs Directorate, Ministry of Justice

CROATIA / CROATIE

Mr Ante BILUŠ financial

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Head of Service for Financial Intelligence analytics Anti-Money Laundering Office, Ministry of Finance

Mrs Andrea PAPA law enforcement

Service for Economic Crime and Corruption,

Police National Office for Suppression of Corruption and Organised Crime

Ministry of the Interior

Mrs Sani LJUBIČIĆ legal

County State Attorney, County Attorney's Office Zagreb

Mrs Marcela KIR financial

Chief Advisor, Payment Operations Area, Croatian National Bank,

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Elena PANAYIOTOU legal

Working Group on Evaluations

Member of the Unit for Combating Money Laundering

MOKAS - FIU, Law Office of the Republic

Mr Marios NEOPTOLEMOU financial

MOKAS FIU

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Jaroslav VANĚK law enforcement

HEAD OF DELEGATION

Division of the Financial Analytical Unit of the Ministry of Finance

Mr Rene KURKA financial

Working Group on Evaluations (apologised for the WGE)

International Division, Czech National Bank

Mrs Lenka HABRNÁLOVÁ legal

International Relations, Ministry of Justice

Mrs Jana RUZAROVSKA law enforcement

Financial Analytical Unit, Ministry of Finance

ESTONIA / ESTONIE

Ms Ülle EELMAA financial

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Lawyer, Entrepreneurship and Accounting Policy Department

Ministry of Finance

Mr Madis REIMAND law enforcement

Police Lieutenant Colonel, Head of Financial Intelligence Unit

Estonian Police and Border Guard Board

Mr Markko KÜNNAPU legal

Adviser, Penal Law Division

Ministry of Justice

Mr Matis MÄEKER financial

FINANCIAL EVALUATOR FOR ISLE OF MAN

Working Group on Evaluations

Specialist, Estonian Financial Supervision Authority

Business Conduct Supervision Division

FRANCE

M. Thibault HENNION

CHEF DE DELEGATION

Adjoint au chef du bureau Multicom 3 : lutte contre le blanchiment et les juridictions non copératives - Bureau de la lutte contre criminalité financière et des sanctions internationales Direction générale du Trésor, Ministère des Finances et des Comptes publics Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

M. François MAGNAUD Chargé de mission Policy Officer

M. Franck OEHLERT legal

Working Group on Evaluations

Juriste au Service du droit de la lutte anti-blanchiment et du contrôle interne Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

GEORGIA / GEORGIE

Mr George TEVDORASHVILI financial

HEAD OF DELEGATION

Deputy Head of Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Malkhaz NARINDOSHVILI financial

Working Group on Evaluations

Director of Legal, Methodology and International Relations Department

Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Beka KVITSIANI law enforcement

Prosecutor, Office of the Chief Prosecutor of Georgia

HOLY SEE / SAINT SIEGE

Mgr Paolo RUDELLI **HEAD OF DELEGATION**

Permanent Observer of the Holy See to the Council of Europe

Dr René BRÜLHART

Working Group on Evaluations

President of Financial Intelligence Authority, Vatican City State

Dr Tommaso DI RUZZA

Director of Financial Intelligence Authority, Vatican City State

Pr Roberto ZANNOTTI Assistant Promotor of Justice Tribunal of the Vatican City State

Mgr John Baptist ITARUMA

Secretary

Permanent Observer Mission of the Holy See to the Council of Europe

Rev. Carlos Fernando DIAZ PANIAGUA Official, Secretariat of State, Section of the Holy See's Relations with States

Dr Federico ANTELLINI RUSSO

Official of the Financial Information Authority, Vatican City State

HUNGARY / HONGRIE

Mrs Zsófia PAPP legal

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Senior Expert, Department for International Finance Ministry for National Economy

Mr Balázs GARAMVÖLGYI

Public Prosecutor, Deputy Head of Department for Priority, Corruption and Organized Crime Cases Office of the Prosecutor General of Hungary

Mr Gábor SIMONKA

Head of the Hungarian Financial Intelligence Unit National Tax and Customs Administration, Central Office

Mr Imre DOMONKOSI Head of Department Market Monitoring and Anti-money Laundering Department Central Bank of Hungary

Mr Bertalan VAJDA

Consultant, Anti-Money Laundering Supervision Unit, Central Bank of Hungary

ISRAEL / ISRAËL

Dr Shlomit WAGMAN

legal

HEAD OF DELEGATION

Head of Israel Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority

Ms Tamar WALDMAN BLANK Working Group on Evaluations Assistant to the Legal Counsel

Mr Yehuda SHAFFER

LEGAL EVATUATOR FOR ISLE OF MAN

Working Group on Evaluations

The Deputy State Attorney, Ministry of Justice

Ms Lilach WAGNER Attorney, Counsel and Legislation Department (Criminal Law) Ministry of Justice

ITALY / ITALIE

Ms Maria Rosaria PETTINARI Working Group on Evaluations

Senior Officer

Prevention of Use of the Financial System for Illegal Purposes, Office I Treasury Department, Directorate V, Ministry of Economy and Finance

Mrs Federica LELLI

Working Group on Evaluations

Central Bank of Italy

Mr Diego BARTOLOZZI Advisory Bank of Italy, Italian Financial Intelligence Unit

LATVIA / LETTONIE

Mr Viesturs BURKÃNS

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Head of the Office for Prevention of Laundering of Proceeds Derived from Criminal Activity Prosecutor's Office of Latvia Republic

Ms Indra GRATKOVSKA

Head of the Criminal Justice Department under the Ministry of Justice

Mr Kristaps MARKOVSKIS Legal Advisor of Supervision Department

Financial and Capital Market Commission

Ms Judīte ĶIREJA

Prosecutor of Specialized Prosecution Office for Organized Crime and Other Branches of Crime

LIECHTENSTEIN

Mr Daniel THELESKLAF
CHAIRMAN OF MONEYVAL / PRESIDENT DE MONEYVAL
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Director, Financial Intelligence Unit

Mr Amar SALIHODZIC

LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR ISLE OF MAN Working Group on Evaluations

law enforcement

law enforcement

legal

International Affairs, Financial Intelligence Unit

Mr Frank HAUN

Working Group on Evaluations (observer)

Deputy General Prosecutor, Public Prosecutor's Office legal

Ms Bianca HENNIG financial

Working Group on Evaluations

Executive Office, Legal and International Affair FMA Financial Market Authority Liechtenstein

Mr Marc SCHRÖDER legal

Executive Office, Legal and International Affairs FMA Financial Market Authority Liechtenstein

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Vilius PECKAITIS law enforcement

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Head of Compliance Division, Money Laundering Prevention Board

Financial Crime Investigation Service under the Ministry of Interior (Lithuania FIU)

Ms Toma MILIEŠKAITĖ legal

Chief Specialist, International Law Department, Legal Cooperation Division

Ministry of Justice of the Republic of Lithuania

Ms Kotryna FILIPAVIČIŪTĖ financial

Chief Specialist, Operational Risk Division, Prudential Supervision Department,

Supervision Service, Bank of Lithuania

Ms Auksė TRAPNAUSKAITĖ financial

Senior Specialist

Operational Risk Division, Prudential Supervision Department

Supervision Service, Bank of Lithuania.

MALTA / MALTE

Dr Anton BARTOLO legal and financial

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Director Enforcement Unit, Malta Financial Services Authority (MFSA)

Dr Alexander MANGION

Manager, Legal & International Relations, Financial Intelligence Analysis Unit

Dr Giannella BUSUTTIL legal

Lawyer, Office of the Attorney General

Mr Raymond AQUILINA law enforcement

Inspector, Malta Police Force

Anti-Money Laundering Unit, Malta Police General Headquarters

MONACO

M. Romain BUGNICOURT

Working Group on Evaluations

Chef de Section

Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

Ministère d'Etat

MONTENEGRO

Mr Vesko LEKIĆ financial

HEAD OF DELEGATION

Director

Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Mr Drazen BURIĆ law enforcement

State Prosecutor, Supreme State Prosecutor's Office

Ms Merima BAKOVIĆ legal

Head of the Directorate for Criminal Legislation, Ministry of Justice

Ms Kristina BAĆOVIĆ

Deputy Director

Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Ms Ana BOŠKOVIĆ

Working Group on Evaluations

State Prosecutor, Basic State Prosecutor's Office

Mrs Hedija REDZEPAGIĆ Head of Compliance Department Central Bank of Montenegro

Mr Mladen DRAGASEVIC Ministry of Foreign Affairs

POLAND / POLOGNE

Mrs Elzbieta FRANKOW-JASKIEWICZ law enforcement

HEAD OF DELEGATION

Department of Financial Information, Ministry of Finance

Mr Radosław OBCZYŃSKI financial

FINANCIAL EVALUATOR FOR ISLE OF MAN

Working Group on EvaluationsFinancial Supervision Authority

Mr Jacek LAZAROWICZ legal

State Prosecutor's Office

Mr Grzegorz DRABAREK financial

Financial Supervision Authority

Mr Marcin SEROCKI

Ministry of Justice of Poland

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mr Adrian CORCIMARI law enforcement

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Deputy Director, Office for Prevention and fight against money laundering

Mr Andrei TCACI financial

Chief of the Division for monitoring the transparency of shareholders

National Bank

Mr Eduard VARZAR legal

Deputy Prosecutor, Head of Anticorruption Prosecutor Office

Ms Stela BUIUC legal

LEGAL EVALUATOR FOR ISLE OF MAN

Deputy Director to the National Centre of Legislation harmonization Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Florin ION

HEAD OF DELEGATION

Counselor of the President of Romanian FIU

National Office for Prevention and Control of Money Laundering - FIU Romania

Mr Ionut Sorinel GABOR-JITARIU

law enforcement

Working Group on Evaluations

Head of the Analysis Department, National Office for Prevention and Control of Money Laundering – FIU Romania

Mrs Daciana DUMITRU

Director, Analysis and Processing of Information Directorate

National Office for Prevention and Control of Money Laundering - FIU Romania

Mrs Steluta Claudia ONCICA

Director, Inter-institutional and International Relations Directoarate

National Office for Prevention and Control of Money Laundering - FIU Romania

Mrs Emilia DIMACHE legal

Head of Legal Department.

National Office for Prevention and Control of Money Laundering - FIU Romania

Mr Voicu Dan IONUT

Executive General Director, General Directorate for Fiscal Information

National Agency for Fiscal Administration

Mr Sorin SORESCU financial

General inspector, Supervision Directorate, National Bank of Romania

Mr Daniel TICAU legal

Prosecutor, Counselor of the Chief Prosecutor

Directorate for Investigating Organized Crime and Terrorism

General Prosecutor Office by the High Court of Cassation and Justice

Mr Sorin TANASE

Representative of the Ministry of Justice

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Alexey PETRENKO

Working Group on Evaluations

Head of Department, Rosfinmonitoring

Mr Anton BABEY

Head of Division, Rosfinmonitoring

Mr Eugeniy PISARCHIK Acting Head of Division, Rosfinmonitoring

Ms Vera VASUKOVA Head of Division, Rosfinmonitoring

Mrs Alessandra SLOBODOVA Bank of Russia

Ms Nina SMIRNOVA Deputy Head of Department, ITMCFM

Ms Marina MAKAROVA Head of Division, ITMCFM

Ms Nadezhda RUBTSOVA Senior Expert, ITMCFM

Ms Tatiana DROZDOVA Working Group on Evaluations Attache, Ministry of Foreign Affairs

Ms Natalia LUKYANOVA Working Group on Evaluations Head of Division, Rosfinmonitoring

Ms Alexandra KHLEBNOVA Working Group on Evaluations Senior Expert, Rosfinmonitoring

Mr Kirill CHERKALIN (interpreter, Federal Security Service)

Mr Egor KOKRYASHKIN (interpreter, ITMCFM)

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mr Nicola MUCCIOLI financial

HEAD OF DELEGATION

Co-chair of the Working Group on Evaluations

Vice - Director of the Financial Intelligence Agency (Sector: Financial Intelligence Unit)

Mr Alessandro SBERLATI financial

Financial Analyst, Financial Intelligence Agency

Mrs Silvia GASPERONI financial

Financial Analyst, Financial Intelligence Agency

SERBIA / SERBIE

Mr Mladen SPASIĆ
Working Group on Evaluations
Advisor to the Minister of Interior
Kabinet Ministra, Ministry of the Interior

Mr Miroslav STAROVLAH

Team Leader of Team for International Cooperation, Training and Projects Administration for the Prevention of Money Laundering, Ministry of Finance

Ms Katarina NIKOLIĆ

International Co-operation, Ministry of Justice of the Republic of Serbia

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Ivo HRÁDEK law enforcement

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Senior police officer of International Cooperation Department

Financial Intelligence Unit of the Slovak Republic, National Criminal Agency

Mr Ladislav MAJERNÍK legal

General Prosecution of the Slovak Republic

Mrs. Alexandra KAPIŠOVSKÁ legal

Ministry of Justice of the Slovak Republic

Mrs Lucia CIRAKOVA financial

Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mrs Mariana BUZNOVÁ financial

National Bank of Slovakia

Mr Daniel LESKOVSKÝ financial

National Bank of Slovakia

Mrs Lucia KOPIAROVÁ financial

Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mr Roman TUROK-HETEŠ financial

Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mrs Zuzana HOZÁKOVÁ law enforcement

FIU of the Slovak Republic

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Maja CVETKOVSKI law enforcement

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Head of International Cooperation Service

Office for Money Laundering Prevention, Ministry of Finance of the Republic of Slovenia

Mr Darko MUŽENIČ legal

Director, Office for Money Laundering Prevention

Mr Bojan GERŠAK law enforcement

Senior Specialist Criminal Police Inspector

General Police Directorate, Economic Crime Division

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" /
"L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Ms Angela ATANASOVA

HEAD OF DELEGATION

Acting Director of the Financial Intelligence Office

Mr Jovan ILIEVSKI

Public Prosecutor Office for Prosecution of Organized Crime and Corruption

Mr Toni JANKOSKI

Working Group on Evaluations

Advisor to the Director, Bureau for Public Security, Ministry of the Interior

Ms Iskra Ivanova STOJANOVSKA National Bank

Ms Marija ANGELOVSKA STOJANOVSKA

Head of Sector for Supervision, regulation and international cooperation

Financial Intelligence Office

Ms Aneta GJORCHESKA

Head of Department for terrorism financing

Financial Intelligence Office

Ms Iskra DAMCHEVSKA

Advisor, Department for international cooperation, Sector for Regulation and System Development, Ministry of Finance, Financial Intelligence Office

UKRAINE

Mr Igor GAIEVSKYI

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Head of Department, Coordination of Financial Monitoring Legal Department,

The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mrs Victoria KONONENKO

Working Group on Evaluations

Head of International Cooperation Division

The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Igor BEREZA

Head of Financial Monitoring Department, National Bank of Ukraine

UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCIES / DEPENDANCES DE LA COURONNE BRITANNIQUE

GUERNSEY CROWN DEPENDENCY OF THE UNITED KINGDOM / GUERNESEY DEPENDANCE DE LA COURONNE BRITANNIQUE

Mrs Catherine SWAN

legal

legal

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Crown Advocate, Legislative Counsel, Law Officers of the Crown

Mr Richard WALKER financial

Working Group on Evaluations (Observer)

Director of Financial Crime Policy and International Regulatory Advisor

Policy Council of the States of Guernsey

Ms Megan PULLUM Attorney General

Mr Philip HUNKIN

Head of the Economic Crime Division, Guernsey Border Agency

Ms Sarah KELLY

Legal Counsel, Alderney Gambling Control Commission

JERSEY CROWN DEPENDENCY OF THE UNITED KINGDOM / JERSEY DEPENDANCE DE LA COURONNE BRITANNIQUE

Mr Hamish ARMSTRONG financial

Working Group on Evaluations

Senior Manager, Financial Crime Policy, Office of the Director General

Jersey Financial Services Commission

Mr George PEARMAIN legal

Advocate, Lead Policy Adviser, Private Wealth and Financial Crime

Chief Minister's Department, Government of Jersey

Mr Dave BURMINGHAM law enforcement

Head of FIU, States of Jersey Police

Mr Steven MEIKLEJOHN

Jersey Law Officers Department

ISLE OF MAN CROWN DEPENDENCY OF THE UNITED KINGDOM / ILE DE MAN DEPENDANCE DE LA COURONNE BRITANNIQUE

Mr Paul HECKLES

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

AML/CFT Advisor,

AML/CFT Policy Office, Cabinet Office, Government Office

Ms Karen RAMSAY

Working Group on Evaluations

Head of AML/CFT Policy Office, Cabinet Office

Ms Joanne HETHERINGTON

Working Group on Evaluations

AML/CFT Policy Manager, Cabinet Office

Mr Walter WANNENBURGH

HM Solicitor General, Attorney General's Chambers

Mr Mark BENSON

Working Group on Evaluations

Senior Legal Officer Prosecutions, Attorney General's Chambers

Ms Linda WATTS

Working Group on Evaluations

Senior Legal Officer Prosecutions, Attorney General's Chambers

Ms Elisabeth RATTIGAN

Working Group on Evaluations

Legal Officer, International Cooperation, Attorney General's Chambers

Mr Jarrod BIBBY

Working Group on Evaluations

Detective Chief Inspector, Isle of Man Constabulary

Mr Kevin WILLSON

Working Group on Evaluations

Acting Deputy Chief Constable, Isle of Man Constabulary

Ms Lindsey BERMINGHAM

Working Group on Evaluations

Director of Financial Intelligence Unit

Mr Iain MacMILLAN

Working Group on Evaluations

Operations Manager

Financial Intelligence Unit

Mr Ray TODD

Working Group on Evaluations

Team Leader

Legal-Library & Collectorate Support, Customs & Excise Division, Treasury

Ms Helen AULT

Working Group on Evaluations

Deputy Director AML/CFT

Isle of Man Gambling Supervision Commission

Ms Ashley WHYTE

Working Group on Evaluations

ManagerAML Unit, Enforcement Division

Isle of Man Financial Services Authority

Mr Andrew KERMODE

Working Group on Evaluations

Deputy Director

Banking Supervision, Isle of Man Financial Services Authority

Ms Francesca SIGNORIO-HOOPER

Working Group on Evaluations

Business Change Director, Isle of Man Financial Services Authority

UNITED KINGDOM OVERSEAS TERRITORY OF GIBRALTAR

Mr David PARODY

Working Group on Evaluations

Finance Centre Director, Gibraltar Finance,

National Co-ordinator AML/CFT, HM Government of Gibraltar

Mr Kevin WARWICK

Working Group on Evaluations

Senior Crown Counsel, HM Government of Gibraltar

Ms Michelle Angela GARCIA

Crown Counsel, Office of Parliamentary Counsel of Gibraltar

Mr Paul Charles Philip PERALTA

Crown Counsel, Office of Parliamentary Counsel of Gibraltar

Mr Francis MUSCAT

CEO, Office of Fair Trading of Gibraltar

Mr David WALSH

Gambling Regulator, Gambling Division, Government of Gibraltar

Mr Robert FISCHEL

Crown Counsel, Office of Criminal Prosecutions and Litigation of Gibraltar

Mr Edgar LOPEZ

Executive Coordinator, Gibraltar Financial Intelligence Unit

Mr Clifford WINK

Executive Customs Officer, HM Customs, Gibraltar

Mr John PAYAS

Executive Customs Officer, HM Customs, Gibraltar

Mr Thomas TUNBRIDGE

Royal Gibraltar Police

Mr Craig GOLDWIN

Detective Sergeant, Royal Gibraltar Police

Mr Peter TAYLOR

Director of Legal, Enforcement and Policy, Financial Services Commission, Gibraltar

Council of Europe Observers / Etats observateurs auprès du Conseil de l'Europe

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mrs Julia FRIEDLANDER

Working Group on Evaluations

Senior Policy Advisor for Europe

Terrorist Financing and Financial Crimes, US Department of the Treasury

MEXICO

Mr Santiago OÑATE LABORDE

Working Group on Evaluations

Permanent Observer, Permanent Mission of Mexico to the Council of Europe

Mme Elisa DE ANDA MADRAZO

Working Group on Evaluations

Deuxième Secrétaire pour les Affaires de blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, Ministère des Finances et du Crédit Public du Mexique

Other members of the FATF / Autres membres du GAFI

GERMANY/ALLEMAGNE

Mr Thomas MESSING

Working Group on Evaluations

Federal Financial Supervisory Authority (BaFin), Anti-Money-Laundering Department, Section GW 1 International, legal and policy issues

UNITED KINGDOM/ROYAUME UNI

Mr Shay BISHNOI Working Group on Evaluations Policy Advisor - Sanctions and Illicit Finance, HM Treasury

Mr Charles POWELL Working Group on Evaluations Policy Advisor - Sanctions and Illicit Finance, HM Treasury

Council of Europe bodies and mechanisms /

Organes et mécanismes suivants du Conseil de l'Europe

CONFERENCE OF THE PARTIES TO THE CONVENTION ON LAUNDERING, SEARCH, SEIZURE AND CONFISCATION OF THE PROCEEDS FROM CRIME AND ON THE FINANCING OF TERRORISM (CETS NO. 198) / CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION RELATIVE AU BLANCHIMENT, AU DÉPISTAGE, À LA SAISIE ET À LA CONFISCATION DES PRODUITS DU CRIME ET AU FINANCEMENT DU TERRORISME (STCE N° 198)

Mr Branislav BOHACIK

CHAIRMAN OF THE CONFERENCE OF THE PARTIES C198-COP

Prosecutor, General Prosecutor'Office of the Slovak Republic,

International organisations and bodies /

Organisations et organismes internationaux

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

Mr David SCHWANDER

Working Group on Evaluations

International Department

Policy officer

Anti-Money Laundering and Countering Terrorist Financing, European Commission Directorate-General for Justice and Consumers, Task Force Financial Crime

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) / GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Mr Juan Manuel VEGA SERRANO President of FATF

Ms Marion ANDO Working Group on Evaluations Policy Analyst Financial Action Task Force – FATF

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

UNODC

Mr Yevheniy UMANETS

Working Group on Evaluations

UNODC GPML Programme Officer, Global Programme against Money Laundering, Proceeds of Crime and the Financing of Terrorism (GPML)
United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)

Mr Michael FOWLER Working Group on Evaluations Anti-Money Laundering Advisor for South East Europe

WORLD BANK / BANQUE MONDIALE

Mr Klaudijo STROLIGO Working Group on Evaluations Senior Financial Sector Specialist WORLD BANK GROUP / UNODC AML/CFT Mentor for Central Asia, Finance & Markets

Mr Kuntay CELIK

Working Group on Evaluations
Financial Sector Specialist and World Bank, WORLD BANK GROUP

EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (EBRD) BANQUE EUROPEENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT (BERD)

Ms Allison SMITH Working Group on Evaluations Integrity Risk and Compliance, EBRD, London

GIFCS - GROUP OF INTERNATIONAL FINANCE CENTRE SUPERVISORS GS CFI - GROUPE DE SUPERVISEURS DE CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Mrs Fiona CROCKER

Working Group on Evaluations
Guernsey Financial Services Commission
Group of International Finance Centre Supervisors

EGMONT GROUP of FINANCIAL INTELLIGENCE UNITS /
GROUPE EGMONT DES CELLULES DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS
ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE (OSCE) /
ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (OSCE)

Mr Yaroslav YURTSABA

Working Group on Evaluations

National Programme Manager

OSCE Project Co-ordinator Office in Ukraine

EURASIAN GROUP ON COMBATING MONEY LAUNDERING AND FINANCING OF TERRORISM (EAG) / GROUPE EURASIE SUR LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (EAG)

Mr Dmitry KOSTIN Working Group on Evaluations EAG

Scientific Experts / Experts Scientifiques

Professor William C. GILMORE

Co-Chair of the Working Group on Evaluations

Professor of International Criminal Law, Faculty of Law, University of Edinburgh Mr John RINGGUTH

Working Group on Evaluations

Mr Philipp RÖSER

Rewiever, Ad-Hoc Group of Experts Working Group on Evaluations

Executive Office, Legal/International Affairs, Financial Market Authority

Mr Andrew STRIJKER

Working Group on Evaluations

European Commission, Task Force for Greece

Cluster Coordinator Anti Money Laundering and Anti-Corruption

Mr Boudewijn VERHELST

Working Group on Evaluations

Deputy Director CTIF-CFI, Scientific Expert Law Enforcement, Attorney General,

Secretariat of the Council of Europe /

Secrétariat du Conseil de l'Europe

Mr Jan KLEIJSSEN

Director, Information Society and Action against Crime Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI jan.kleijssen@coe.int

Mr Ivan KOEDJIKOV

Head of Department and Anti-terrorism Co-ordinator, Action against Crime Department Information Society and Action against Crime, Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI lvan.koedjikov@coe.int

Mr Matthias KLOTH

EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL / SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL

- 1) Administrator, Directorate General of Human Rights and Rule of Law DGI,
- 2) Council of Europe, F 67075 STRASBOURG Cedex

Tel. +33 3 90 21 49 84 / Fax +33 3 88 41 30 17 matthias.kloth@coe.int

Mr Lado LALICIC, Head of Unit 1 - AML/CFT Monitoring Unit, Typologies & Conference of the Parties to CETS n°198 - MONEYVAL Tel. +33 3 90 21 63 09 | lado.lalicic@coe.int

Mr Michael STELLINI, Head of Unit 2 - AML/CFT Monitoring and Training Unit - MONEYVAL Tel: +33 3 88 41 33 59, michael.stellini@coe.int

Mr Andrey FROLOV, Administrator, MONEYVAL Tel: +33 3 90 21 52 53, andrey.frolov@coe.int

Ms Astghik KARAMANUKYAN, Administrator, MONEYVAL Tel: +33 3 90 21 51 06, astghik.karamanukyan@coe.int

Ms Veronika METS, Administrator, MONEYVAL

Tel: +33 3 88 41 24.38, veronika.mets@coe.int

Ms Anne VAN ES, Programme Assistant, MONEYVAL Tel: +33 3 90 2 43 27, suzanna.van-es@coe.int.

Mr Alexandre DESCHAMP, Programme Assistant, MONEYVAL Tel. +33 3 88 41 26 39, alexandre.deschamp@coe.int

Mr Panagiotis PSYLLOS, Programme Assistant, MONEYVAL Tel: +33 3 90 2 58 41, panagiotis.psyllos@coe.int

Mr Hasan DOYDUK, Administrative Assistant Tel: +33 390 21 53 08, hasan.doyduk@coe.int

Mrs Odile GEBHARTH, Administrative Assistant Tel. +33 3 90 21 40 45, odile.gebharth@coe.int

Ms Monica PETROVICI, Communication and web Assistant Tel: +33 3 88 41 24 93, monica.petrovvici@coe.int

Mrs Danielida WEBER, Administrative Assistant Tel. +33 3 90 21 46 66, danielida.weber@coe.int

Mr Artem TER-POGOSYAN, Trainee
Tel: +33 3 90 21 60 44, artem.ter-pogosyan@coe.int

Interpreters / Interprètes

Ms Sally BAILEY-RAVET (5/12) Ms Julia TANNER Ms Isabelle MARCHINI Ms Léa OUERDRAOGO (6 et 7/12) Mr Rémy JAIN (8/12)